SERMON

PRESCHE' A L'OUVERTURE

DE L'ASSEMBLE'E GENERALE

DU CLERGE'

DE FRANCE,

Le 9. Novembre 1681. à la Messe solemnelle du Saint Esprit, dans l'Eglise des Grands Augustins;

Par Mre JAQUES BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin, & premier Aumônier de Madame la Dauphine.

Imprimé par ordre de la même Assemblée.



A PARIS,
Chez FEDERIC LEONARD Imprimeur ordinaire du Roy & du Clergé de France, ruë S. Jaques, à l'Ecu de Venise.

M. D. C. LXXXII.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

PRO DECANATIBUS, aliisque Beneficiis, quibus est annexa cura Animarum.

Canonicorum & Capituli Metropolitanæ *vel* Cathedralis Ecclesiæ Sede vacante, Vicarii Generales, Universis præsentes Litteras inspecturis SALUTEM in Domino; Notum facimus quòd visis per nos Litteris Regiis, datis die signatis LOUIS, & inferiùs majore ceræ flavæ Sigillo munitis, quibus Rex Noster Christianissimus præfatæ Ecclesiæ Decanatum (*aut aliud tale Beneficium*) per obitum defuncti vacantem Jure Regaliæ contulit Magistro Diœcesis Presbytero, Diacono, Subdiacono, *vel* Clerico, in Theologia *vel* in Jure Canonico Universitatis Baccalaureo, Licentiato *vel* Doctori, ea lege ut se nobis præsentem sistat, ad obtinendas à nobis ap-

probationem & missionem canonicas, requisitas ut spirituales functiones eidem dignitati annexas obire validè possit & adimplere : Requisitione à nobis per eumdem Magistrum
personaliter factâ, ut illum approbare, eique curam animarum gerendi, spiritualemque Jurisdictionem eidem Decanatui (*aut*)
annexam exercendi potestatem concedere vellemus : Posteaquam prævio diligenti examine de ipsius doctrina, sufficientia, capacitate, probitate vitæ, & morum integritate constitit, prout fide dignorum testimonio ac aliàs nobis legitimè apparuit ; nostras eidem Magistro
approbationis & missionis Litteras, ut tanquam Decanus (*aut*) Ecclesiæ Sacramenta ministrare, curam animarum, & Jurisdictionem Ecclesiasticam exercere, aliaque munia spiritualia ab eadem Dignitate pendentia obire possit, necessarias concessimus & donavimus, concedimusque & donamus per præsentes. QUOCIRCA Venerabiles Fratres nostros Canonicos & Capitulum Ecclesiæ rogamus, atque ab eis requirimus, ut statim atque dicti Decanatûs (*aut*) possessionem dictus Magister adeptus fuerit, atque ab ipsis virtute Litterarum Collationis seu Provisionis Jure Regaliæ concessarum, stallum ipsi in Choro & locus in Capitulo assignata fuerint, illum protinus ad omnia, quæ curam ani-



SERMON

PRESCHE' A L'OUVERTURE de l'Assemblée Generale du Clergé de France.

QUAM PULCRA TABERNACULA TUA JACOB, ET TENTORIA TUA ISRAEL!

Que vos Tentes sont belles, ô Enfans de Jacob; que vos Pavillons, ô Israëlites sont merveilleux: *C'est ce que dit Balaam inspiré de Dieu, à la vûe du Camp d'Israel dans le Desert.* Au livre des Nombres XXIV. 1. 2. 4.

MESSEIGNEURS.

C'est sans doute un grand spectacle de voir l'Eglise Chrétienne figurée dans les anciens Israëlites, la voir, dis-je, sortie de l'Egypte & des tenebres de l'Idolatrie, cherchant la Terre promise à travers d'un desert immense, où elle ne trouve

que d'affreux rochers & des ſables brûlans; nulle terre, nulle culture, nul fruit; une ſeichereſſe effroïable; nul pain qu'il ne lui faille envoyer du Ciel; nul rafraîchiſſement qu'il ne lui faille tirer par miracle du ſein d'une roche; toute la nature ſterile pour elle, & aucun bien que par grace: Mais ce n'eſt pas ce qu'elle a de plus ſurprenant. Dans l'horreur de cette vaſte ſolitude on la voit environnée d'ennemis; ne marchant jamais qu'en bataille; ne logeant que ſous des tentes; toûjours prête à déloger & à combattre: étrangere que rien n'attache, que rien ne contente, qui regarde tout en paſſant ſans vouloir jamais s'arrêter: heureuſe neanmoins dans cét état, tant à cauſe des conſolations qu'elle reçoit durant le voïage, qu'à cauſe du glorieux & immuable repos qui ſera la fin de ſa courſe. Voilà l'image de l'Egliſe pendant qu'elle voïage ſur la terre. Balaam la voit dans le deſert: ſon ordre, ſa diſcipline, ſes douze Tribus rangées ſous leurs étendarts: Dieu ſon Chef inviſible au milieu d'elle: Aaron Prince des Prêtres & de tout le peuple de Dieu, Chef viſible de l'Egliſe ſous l'autorité de Moyſe ſouverain Legiſlateur & figure de JESUS-CHRIST: le Sacerdoce étroitement uni avec la Magiſtrature: tout en paix par le concours de ces deux Puiſſances: Coré & ſes Sectateurs ennemis de l'ordre & de la paix engloutis à la vûë de tout le peuple, dans la terre fou-

dainement entr'ouverte ſous leurs pieds, & enſevelis tout vivans dans les Enfers : Quel ſpectacle ! quelle aſſemblée ! quelle beauté de l'Egliſe ! du haut d'une montagne, Balaam la voit toute entiere ; & au lieu de la maudire, comme on l'y vouloit contraindre, il la benit. On le détourne, on eſpere lui en cacher la beauté en lui montrant ce grand Corps par un coin, d'où il ne puiſſe en découvrir qu'une partie, & il n'eſt pas moins tranſporté, parce qu'il voit cette partie dans le tout avec toute la convenance & toute la proportion qui les aſſortit l'un avec l'autre. Ainſi de quelque côté qu'il la conſidere, il eſt hors de lui, & ravi en admiration il s'écrie : *Quam pulcra Tabernacula tua Jacob, & Tentoria tua Iſrael !* Que vous eſtes admirables ſous vos Tentes, Enfans de Jacob ! quel ordre dans vôtre Camp ! quelle merveilleuſe beauté paroît dans ces Pavillons ſi ſagement arrangez, & ſi vous cauſez tant d'admiration ſous vos Tentes & dans vôtre marche, que ſera-ce quand vous ſerez établis dans vôtre Patrie !

Il n'eſt pas poſſible, mes Freres, qu'à la vûë de cette auguſte Aſſemblée vous n'entriez dans de pareils ſentimens. Une des plus belles parties de l'Egliſe Univerſelle ſe preſente à vous. C'eſt l'Egliſe Gallicane qui vous a tous engendrez en JESUS-CHRIST : Egliſe renommée dans tous les ſiecles, aujourd'hui repreſentée

par tant de Prélats que vous voïez assistez de l'élite de leur Clergé, & tous ensemble prests à vous benir, prests à vous instruire selon l'ordre qu'ils en ont reçû du Ciel. C'est en leur nom que je vous parle ; c'est par leur autorité que je vous prêche. Qu'elle est belle cette Eglise Gallicane, pleine de science & de vertu ! mais qu'elle est belle dans son tout qui est l'Eglise Catholique, & qu'elle est belle saintement & inviolablement unie à son Chef, c'est-à-dire au Successeur de Saint Pierre ! O que cette union ne soit point troublée ! que rien n'altere cette paix & cette unité où Dieu habite ! Esprit Saint, Esprit Pacifique, qui faites habiter les Freres unanimement dans vôtre Maison, affermissez-y la paix. La paix est l'objet de cette Assemblée : au moindre bruit de division nous accourons effraïez pour unir parfaitement le Corps de l'Eglise ; le Pere & les Enfans ; le Chef & les Membres ; le Sacerdoce & l'Empire. Mais puisqu'il s'agit d'unité, commençons à nous unir par des vœux communs & demandons tous ensemble la grace du Saint Esprit par l'intercession de la Sainte Vierge. *Ave*,

MESSEIGNEURS,

Regarde & fais selon le modele qui t'a été montré sur la montagne. C'est ce qui fut dit à Moyse lorsqu'il eut ordre de construire le Tabernacle. Mais S. Paul nous avertit que ce n'est point ce Tabernacle bâti de main d'homme qui doit être travaillé avec tant de soin & formé sur ce beau modele. C'est le vrai Tabernacle de Dieu & des hommes, c'est l'Eglise Catholique où Dieu habite & dont le plan est fait dans le Ciel. C'est aussi pour cette raison que Saint Jean voïoit dans l'Apocalypse *la Sainte Cité de Jerusalem*, & l'Eglise qui commençoit à s'établir par toute la terre; il la voïoit, dis-je, descendre du Ciel. C'est-là que les desseins en ont esté pris: *regarde & fais selon le modele qui t'a été montré sur cette montagne*. Exod. xxv. 40. Heb viii. 9. Apocal. xxi. 10.

Mais pourquoi parler de S. Jean & de Moyse? écoutons JESUS-CHRIST lui-même. Il nous dira *qu'il ne fait rien que ce qu'il voit faire à son Pere*. Qu'a t-il donc vû, Chrétiens, quand il a formé son Eglise? qu'a-t-il vû dans la Lumiere éternelle & dans les Splendeurs des Saints où il a esté engendré devant l'aurore? C'est le secret de l'Epoux, & & nul autre que l'Epoux ne le peut dire. Joan v. 19.

Pere Saint, je vous recommande ceux que vous m'avez donnez, je vous recommande mon Eglise: *Gardez les en vôtre nom, afin qu'ils soient un comme nous*; Et encore, *comme vous estes en moi &* Joan. xvii. 11. Ibid. 2..

moi en vous, ô mon Pere, ainsi qu'ils soient un en nous. Qu'ils soient un comme nous; qu'ils soient un en nous: Je vous entends, ô Sauveur; vous voulez faire vôtre Eglise belle; vous commencez par la faire parfaitement une: car qu'est-ce que la beauté sinon un rapport, une convenance, & enfin une espece d'unité? Rien n'est plus beau que la nature divine, ou le nombre même, qui ne subsiste que dans les rapports mutuels de trois Personnes egales, se termine en une parfaite unité: Aprés la divinité rien n'est plus beau que l'Eglise, où l'unité divine est representée. *Un comme nous; un en nous: regardez & faites suivant ce modele.*

Une si grande lumiere nous éblouïroit: descendons, & considerons l'unité avec la beauté dans les Choeurs des Anges. La lumiere s'y distribuë sans se diviser: elle passe d'un Ordre à un autre, d'un Choeur à un autre avec une parfaite correspondance, parce qu'il y a une parfaite subordination. Les Anges ne dédaignent pas de se soûmettre aux Archanges, ni les Archanges de reconnoître les Puissances superieures. C'est une armée où tout marche avec ordre, & comme disoit ce Patriarche: *C'est ici le Camp de Dieu,* C'est pourquoi dans ce combat donné dans le Ciel on nous represente *Michel & ses Anges* contre Sathan *& ses Anges*: il y a un Chef dans chaque parti; mais ceux qui disent avec Saint Michel

Genes. xxxii. 2.

Apoc. xii. 7.

Michel, *qui égale Dieu ?* triomphent des orgueilleux, qui disent, qui nous égale ? & les Anges victorieux demeurent unis à leur Createur sous le Chef qu'il leur a donné. O JESUS qui n'êtes pas moins le Chef des Anges que celui des hommes: *Regardez & faites selon ce modele* : que la sainte Hierarchie de vôtre Eglise soit formée sur celle des Esprits celestes : car comme dit Saint Gregoire, *Si la seule beauté de l'Ordre fait qu'il se trouve tant d'obéissance où il n'y a point de peché, combien plus doit il y avoir de subordination & de dépendance parmi nous où le peché mettroit tout en confusion sans ce secours ?* Greg. lib. IV. Epist. 52.

Selon cét ordre admirable toute la nature Angelique a ensemble une immortelle beauté, & chaque Troupe, chaque Chœur des Anges a sa beauté particuliere inseparable de celle du tout. Cét ordre a passé du Ciel à la terre, & je vous ay dit d'abord qu'outre la beauté de l'Eglise Universelle qui consiste dans l'assemblage du Tout, chaque Eglise placée dans un si beau Tout avec une justesse parfaite a sa grace particuliere. Jusques ici tout nous est commun avec les Saints Anges. Mais Saint Gregoire nous a fait remarquer que le peché n'est point parmi eux. C'est pourquoi la paix y regne éternellement : Cette Cité bien-heureuse d'où les superbes & les factieux ont esté bannis, où il n'est resté que les humbles & les pacifiques, ne craint

plus d'être divisée. Le peché est parmi nous; malgré nôtre infirmité l'orgueil y regne, & tirant tout à soy il nous arme les uns contre les autres. L'Eglise donc qui porte en son sein dans ce secret principe d'orgueil qu'elle ne cesse de reformer dans ses Enfans une éternelle semence de division, n'auroit point de beauté durable, ny de veritable unité, si elle ne trouvoit dans son unité des moïens de s'y affermir quand elle est menacée de division. Ecoutez, voici le mystere de l'unité Catholique & le principe immortel de la beauté de l'Eglise. Elle est belle & une dans son Tout; c'est ma premiere partie, où nous verrons la beauté de tout le Corps de l'Eglise: Belle & une en chaque membre; c'est ma seconde partie, où nous verrons la beauté particuliere de l'Eglise Gallicane dans ce beau tout de l'Eglise Universelle: Belle & une d'une beauté & d'une unité durable; c'est ma derniere partie, où nous verrons dans le sein de l'unité Catholique des remedes pour prévenir les moindres commencemens de division & de trouble. Que de grandeur & que de beauté! mais que de force, que de majesté, que de vigueur dans l'Eglise! Car ne croïez pas que je parle d'une beauté superficielle qui trompe les yeux: la vraïe beauté vient de la santé: ce qui rend l'Eglise forte la rend belle; son unité la rend belle, son unité la rend forte. Voïons donc dans son unité, & sa

beauté & sa force : Heureux si l'aïant vû belle premierement dans son Tout, & ensuite dans la partie à laquelle nous nous trouvons immédiatement attachez, nous travaillons à finir jusqu'aux moindres dissensions qui pouroient défigurer une beauté si parfaite. Ce sera le fruit de ce Discours, & c'est sans doute le plus digne objet qu'on puisse proposer à un si grand Auditoire.

J'ai, MESSIEURS, à vous prêcher un grand mistere : c'est le mistere de l'unité de l'Eglise. Unie au dedans par le Saint Esprit, elle a encore un lien commun de sa Communion exterieure & doit demeurer unie par un gouvernement où l'autorité de JESUS-CHRIST soit representée. Ainsi l'unité garde l'unité, & sous le sceau du gouvernement Ecclesiastique l'unité de l'esprit est conservée. Quel est ce gouvernement ? quelle en est la forme ? ne disons rien de nous-mêmes : ouvrons l'Evangile : l'Agneau a levé les sceaux de ce sacré Livre, & la Tradition de l'Eglise a tout expliqué. I. POINT.

Nous trouverons dans l'Evangile que JESUS-CHRIST voulant commencer le mistere de l'unité dans son Eglise, parmi tous les Disciples en choisit douze : mais que voulant consommer le mistere de l'unité dans la même Eglise parmi les douze il en choisit un. *Il appella ses Disciples*, Luc. VI. 13. dit l'Evangile ; les voilà tous : *& parmi eux il en*

choisit douze; voilà une premiere ſeparation, & les Apôtres choiſis : *Et voici les noms des douze Apôtres*; *le premier eſt Simon qu'on appelle Pierre:* Voilà dans une ſeconde ſeparation Saint Pierre mis à la tête, & appellé pour cette raiſon du nom de Pierre, *que* JESUS-CHRIST, dit Saint Marc, *lui avoit donné*; pour preparer, comme vous verrez, l'ouvrage qu'il meditoit d'élever tout ſon édifice ſur cette pierre. Tout ceci n'eſt encore qu'un commencement du miſtere de l'unité. JESUS-CHRIST en le commençant parloit encore à pluſieurs : *Allez, prêchez, je vous envoïe : Ite, prædicate, mitto vos* : mais quand il veut mettre la derniere main au miſtere de l'unité, il ne parle plus à pluſieurs; il deſigne Pierre perſonnellement & par le nouveau nom qu'il lui a donné : c'eſt un ſeul qui parle à un ſeul : JESUS-CHRIST Fils de Dieu à Simon fils de Jonas : JESUS-CHRIST qui eſt la vraïe pierre & fort par lui-même, à Simon qui n'eſt Pierre que par la force que JESUS-CHRIST lui communique : c'eſt à celui-là que J. CHRIST parle, & en lui parlant il agit en lui & y imprime le caractere de ſa fermeté : *Et moi*, dit-il, *je te dis à toi, tu es Pierre*, *&*, ajoute-t-il, *ſur cette pierre j'établirai mon Egliſe*, *&*, conclut-il, *les portes d'enfer ne prévaudront point contr'elle.* Pour le preparer à cét honneur JESUS-CHRIST qui ſçait que la foi qu'on a en lui eſt le fonde-

Mat. x. 2.

Marc. III. 16.

Mat. x. 6. 7. 19.

Mat. 16. 18.

ment de ſon Egliſe, inſpire à Pierre une foi digne d'être le fondement de cét admirable édifice *Vous eſtes le* CHRIST *Fils du Dieu vivant.* Par cette haute predication de la Foi il s'attire l'inviolable promeſſe qui le fait le fondement de l'Egliſe. La parole de JESUS-CHRIST qui de rien fait ce qu'il lui plaiſt, donne cette force à un mortel. Qu'on ne diſe point, qu'on ne penſe point que ce miniſtere de S. Pierre finiſſe avec lui : ce qui doit ſervir de ſoûtien à une Egliſe éternelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ſes Succeſſeurs; Pierre parlera toûjours dans ſa Chaire : c'eſt ce que diſent les Peres; c'eſt ce que confirment ſix cens trente Evêques au Concile de Calcedoine.

Ibid. 16.

Conc. Calc. act. II. III. T. 4. Conc. edit. ult. Par. relat. ad Leon. ibid. &c.

JESUS-CHRIST ne parle pas ſans effet. Pierre portera par tout avec lui dans cette haute predication de la Foi le fondement des Egliſes : & voici le chemin qu'il lui faut faire. Par Jéruſalem la Cité Sainte, où JESUS-CHRIST a paru : où l'Egliſe *devoit commencer* pour continuer la ſucceſſion du peuple de Dieu : où Pierre par conſequent devoit être long-temps le Chef de la parole & de la conduite : d'où il alloit viſitant les Egliſes perſecutées, & les confirmant dans la Foi : où il faloit que le grand Paul; Paul revenu du troiſiéme Ciel, *le vinſt voir :* non pas Jaques quoi qu'il y fuſt; un ſi grand Apôtre, *Frere du Seigneur*, Evêque de Jéruſalem

Luc. XXIV. 47.

Act. IX. 32.

Gal. I. 18.

Ibid. 19.

appellé le Juste & également respecté par les Chrétiens & par les Juifs : ce n'étoit pas lui que Paul devoit venir voir ; mais il est venu voir Pierre : & le voir selon la force de l'Original, comme on vient voir une chose pleine de merveilles, & digne d'être recherchée : le contempler, l'étudier, dit Saint Chrysostome, & le voir *comme plus grand aussi bien que plus ancien que lui,* dit le même Pere : le voir neanmoins, non pour être instruit, lui que JESUS-CHRIST instruisoit lui-même par une revelation si expresse ; mais afin de donner la forme aux siecles futurs, & qu'il demeurast établi à jamais que quelque docte, quelque Saint qu'on soit, fust-on un autre Saint Paul, il faut voir Pierre : par cette Sainte Cité & encore par Antioche, la Métropolitaine de l'Orient ; mais ce n'est rien : la plus illustre Eglise du monde puisque c'est-là que le Nom de Chrétien a pris naissance ; vous l'avez lû dans les Actes : Eglise fondée par Saint Barnabé & par Saint Paul ; mais que la dignité de Pierre oblige à le reconnoître pour son premier Pasteur ; l'Histoire Ecclesiastique en fait foi : où il faloit que Pierre vinst quand elle se fut distinguée des autres par une si éclattante profession du Christianisme, & que sa Chaire à Antioche fist une solemnité dans les Eglises : par ces deux villes illustres dans l'Eglise Chrétienne par des caracteres si marquez, il faloit qu'il vinst à Ro-

Cap. 2. comm. in Ep. ad Gal.

Act. 11. 26.

me plus illustre encore : Rome le Chef de l'Idolatrie aussi bien que de l'Empire ; mais Rome qui pour signaler le triomphe de Jesus-Christ est predestinée à être le Chef de la Religion & de l'Eglise doit devenir par cette raison la propre Eglise de S. Pierre, & voilà où il faut qu'il vienne par Jérusalem, & par Antioche.

Mais pourquoi voïons-nous ici l'Apôtre Saint Paul ? le mistere en seroit long à déduire. Souvenez-vous seulement du grand partage, où l'Univers fut comme divisé entre Pierre & Paul: où Pierre chargé du tout en general par sa Primauté & par un ordre exprés chargé des Gentils qu'il avoit reçûs en la personne de Cornelius le Centurion, ne laisse pas pour faciliter la predication de se charger d'un soin special des Juifs, comme Paul se chargea d'un soin special des Gentils. Puisqu'il faloit partager, il faloit que le premier eust les Aînez ; que le Chef à qui tout se devoit unir eust le Peuple sur lequel le reste devoit être enté, & que le Vicaire de Jesus-Christ eust le partage de Jesus-Christ même. Mais ce n'est pas encore assez, & il faut que Rome revienne au partage de Saint Pierre : car encore que comme Chef de la Gentilité elle fust plus que toutes les autres villes comprise dans le partage de l'Apôtre des Gentils ; comme Chef de la Chrétienté, il faut que Pierre y fonde l'Eglise : Ce n'est pas tout ; il faut

Act. 1.

Gal. 11. 7. 8. 9.

que la commiſſion extraordinaire de Paul expire avec lui à Rome, & que réünie à jamais pour ainſi parler à la Chaire ſuprême de Pierre à laquelle elle étoit ſubordonnée, elle éleve l'Egliſe Romaine au comble de l'autorité & de la gloire : Diſons encore ; quoi que ces deux Freres Saint Pierre & Saint Paul nouveaux Fondateurs de Rome, plus heureux comme plus unis que ſes deux premiers Fondateurs, doivent conſacrer enſemble l'Egliſe Romaine ; quelque grand que ſoit Saint Paul, en ſcience, en dons
1.Cor.xv.10. ſpirituels, en charité, en courage ; encore *qu'il ait travaillé plus que tous les autres Apôtres*, &
2. Cor. 11.7. qu'il paroiſſe étonné lui-même *de ſes grandes revelations*, & de l'excez de ſes lumieres ; il faut que la parole de JESUS-CHRIST prévale : Rome ne ſera pas la Chaire de Saint Paul, mais la Chaire de Saint Pierre : c'eſt ſous ce titre qu'elle ſera plus aſſûrement que jamais le Chef du monde, & qui ne ſçait ce qu'a chanté le grand
Profp. Carm. de ingr. Saint Proſper il y a plus de douze cens ans: *Rome le Siege de Pierre, devenuë ſous ce titre le Chef de l'Ordre Paſtoral dans tout l'Univers, s'aſſujettit par la Religion ce qu'elle n'a pû ſubjuguer par les armes.* Que volontiers nous repetons ce ſacré Cantique d'un Pere de l'Egliſe Gallicane ! c'eſt le Cantique de la paix, où dans la grandeur de Rome l'unité de toute l'Egliſe eſt celebrée.

Ainſi

Ainsi fut établie & fixée à Rome la Chaire éternelle. C'est cette Eglise Romaine qui enseignée par S. Pierre & ses Successeurs, ne connoît point d'heresie. Les Donatistes affecterent d'y avoir un Siege & crurent se sauver par ce moïen du reproche qu'on leur faisoit que la Chaire d'unité leur manquoit. Mais la Chaire de pestilence ne put subsister ni avoir de succession auprés de la Chaire de verité. Les Manicheens se cacherent quelque temps dans cette Eglise : les y découvrir seulement, a esté les en bannir pour jamais. Ainsi les heresies ont pû y passer, mais non pas y prendre racine. Que contre la coûtume de tous leurs Predecesseurs un ou deux Souverains Pontifes, ou par violence ou par surprise, naïent pas assez constamment soûtenu, ou assez pleinement expliqué la doctrine de la Foi : consultez de toute la Terre, & répondant durant tant de siecles à toutes sortes de questions, de doctrine, de discipline, de ceremonies, qu'une seule de leurs réponses se trouve notée par la souveraine rigueur d'un Concile Oecumenique : ces fautes particulieres n'ont pû faire aucune impression dans la Chaire de S. Pierre : Un vaisseau qui fend les eaux n'y laisse pas moins de vestiges de son passage : c'est Pierre qui a failli ; mais qu'un regard de JESUS rameine aussi-tost, & qui avant que le Fils de Dieu lui declare sa faute future, assûré de sa

Opt. Mil. lib. 2. &c.

Leo Serm. 41 qui est IV. de quad. c. 5. &c.

Luc. XXII. 61.

Ibid 32. converſion, reçoit l'ordre *de confirmer ſes Freres*. Et quels Freres ? les Apôtres : les colonnes même : combien plus les ſiecles ſuivans ? Qu'a ſervi à l'hereſie des Monothelites d'avoir pû ſurprendre un Pape ? l'anatheme qui lui a donné le premier coup n'en eſt pas moins parti de cette Chaire qu'elle tenta vainement d'occuper, & le Concile VI. ne s'en eſt pas écrié avec moins de force : *Pierre a parlé par Agathon*. Toutes les autres hereſies ont reçû du même endroit le coup mortel. Ainſi l'Egliſe Romaine eſt toûjours Vierge ; la Foi Romaine eſt toûjours la Foi de l'Egliſe, on croit toûjours ce qu'on a crû, la même voix retentit par tout, & Pierre demeure dans ſes Succeſſeurs le fondement des Fideles. C'eſt JESUS-CHRIST qui l'a dit & le Ciel & la Terre paſſeront plûtoſt que ſa parole.

Conc Conſt. III. Gen. VI. Serm. acclam. ad Imp. act. 18. T. VI. Conc.

Mais voïons encore en un mot la ſuite de cette parole. JESUS-CHRIST pourſuit ſon deſſein, & aprés avoir dit à Pierre éternel Prédicateur de la Foi : *Tu es Pierre, & ſur cette Pierre je bâtirai mon Egliſe*, il ajoûte, *& je te donnerai les Clefs du Roiaume des Cieux*. Toi qui as la prerogative de la predication de la Foi, tu auras auſſi les Clefs qui deſignent l'autorité du Gouvernement ; *ce que tu lieras ſur la Terre, ſera lié dans le Ciel, & ce que tu délieras ſur la Terre, ſera délié dans le Ciel.* Tout eſt ſoûmis

Mat. XVI. 18. 19.

à ces Clefs : tout, mes Freres, Rois & Peuples, Pasteurs & Troupeaux : Nous le publions avec joïe; car nous aimons l'unité & nous tenons à gloire nôtre obéïssance. C'est à Pierre qu'il est ordonné premierement *d'aimer plus que tous les* Joan. xxi. *autres* Apôtres, & ensuite *de paître* & gouverner 15. 16. 17. tout, *&* *les agneaux & les brebis*, & les petits & les meres, & les Pasteurs mêmes : Pasteurs à l'égard des peuples & brebis à l'égard de Pierre, ils honorent en lui JESUS-CHRIST, confessant aussi qu'avec raison on lui demande un plus grand amour, puisqu'il a plus de dignité avec plus de charge, & que parmi nous, sous la discipline d'un Maître tel que le nôtre, il faut selon sa parole que *le premier soit* comme lui Marc. x. 44. par la charité *le Serviteur de tous les autres*.

Ainsi Saint Pierre paroît le premier en toutes manieres : le premier à confesser la Foi : le pre- Mat. xvi. 16. mier dans l'obligation d'exercer l'amour : le pre- Joan. xxi. 15. 16. 17. mier de tous les Apôtres qui vid JESUS-CHRIST I. Cor. xv. 5. ressuscité des morts comme il en devoit être le Act. II. 14. &c. premier témoin devant tout le peuple : le pre- Act. I. 15. mier quand il fallut remplir le nombre des Apôtres : le premier qui confirma la Foi par un mi- Ibid. III. 6. 7. racle : le premier à convertir les Juifs : le pre- Ibid. II. 14. &c. mier à recevoir les Gentils : le premier par tout; Ibid. x. mais je ne puis pas tout dire. Tout concourt à établir sa primauté; oüi, mes Freres, tout, jusqu'à ses fautes qui apprennent à ses Successeurs

à exercer une si grande puissance avec humilité
Heb. II. 17. 18. IV 15. VII. 26. &c. & condescendance. Car JESUS-CHRIST est le seul Pontife, qui au dessus, dit Saint Paul, du peché & de l'ignorance, n'a pû ressentir la foiblesse humaine que dans la mortalité, ni apprendre la compassion que par ses souffrances. Mais les Pontifes ses Vicaires qui tous les jours disent avec nous, *pardonnez-nous nos fautes*, apprennent à compatir d'une autre maniere, & ne se glorifient pas du tresor qu'ils portent dans un vaisseau si fragile.

Mais une autre faute de Pierre donne une autre leçon à toute l'Eglise. Il en avoit déja pris le gouvernement en main quand Saint Paul lui
Gal. II. 11. 14. dit en face, *qu'il ne marchoit pas droittement selon l'Evangile*, parce qu'en s'éloignant trop des Gentils convertis il mettoit quelque espece de division dans l'Eglise. Il ne manquoit pas dans la Foi ; mais dans la conduite : Je le sçai, les anciens l'ont dit, & il est certain : Mais enfin Saint Paul faisoit voir à un si grand Apôtre
Ibid. 2. qu'il manquoit dans la conduite ; & encore que cette faute lui fust commune avec Jaques, il ne s'en prend pas à Jaques, mais à Pierre qui étoit chargé du Gouvernement ; & il écrit la faute de Pierre dans une Epître qu'on devoit lire éternellement dans toutes les Eglises avec le respect qu'on doit à l'autorité divine ; & Pierre qui le voit ne s'en fâche pas ; & Paul qui

l'écrit ne craint pas qu'on l'accuſe d'être vain; Ames celeſtes qui ne ſont touchées que du bien commun; qui écrivent, qui laiſſent écrire aux dépens de tout, ce qu'ils croïent utile à la converſion des Gentils & à l'inſtruction de la poſterité. Il faloit que dans un Pontife auſſi éminent que Saint Pierre les Pontifes ſes Succeſſeurs appriſſent à prêter l'oreille à leurs inferieurs, lors que beaucoup moindres que Saint Paul & dans de moindres ſujets, ils lui parleroient avec moins de force, mais toûjours avec le même deſſein de pacifier l'Egliſe. Voilà ce que Saint Cyprien, Saint Auguſtin, & les autres Peres ont remarqué dans cét exemple de Saint Pierre. Admirons aprés ces grands Hommes dans l'humilité, l'ornement le plus neceſſaire des grandes Places; & quelque choſe de plus venerable dans la modeſtie que dans tous les autres dons; & le monde plus diſpoſé à l'obéïſſance quand celui, à qui on la doit, obéït le premier à la raiſon; & Pierre qui ſe corrige plus grand s'il ſe peut que Paul qui le reprend.

Suivons; ne vous laſſez point d'entendre le grand miſtere qu'une raiſon neceſſaire nous oblige aujourd'hui de vous prêcher. On veut de la Morale dans les Sermons, & on a raiſon pourvû qu'on entende que la Morale Chrétienne eſt fondée ſur les miſteres du Chriſtianiſme. Ce que je vous prêche, *je vous le dis, eſt un grand* Eph. v. 32.



mistere en JESUS-CHRIST *& en son Eglise*, & ce mistere est le fondement de cette belle Morale qui unit tous les Chrétiens dans la paix, dans l'obéïssance, & dans l'unité Catholique.

Vous avez vû cette unité dans le Saint Siege: la voulez-vous voir dans tout l'Ordre & dans tout le College Episcopal ? mais c'est encore en Saint Pierre qu'elle doit paroîtte, & encore dans
Mat. XVI. 19. ces paroles, *Tout ce que tu lieras sera lié; tout ce que tu délieras sera délié.* Tous les Papes & tous les Saints Peres l'ont enseigné d'un commun accord. Oüi, mes Freres, ces grandes paroles où vous avez vû si clairement la Primauté de Saint Pierre, ont érigé les Evêques, puisque la force de leur ministere consiste à lier ou à délier ceux qui croyent ou ne croyent pas à leur parole. Ainsi cette divine puissance de lier & de délier est une annexe necessaire & comme le dernier sceau de la predication que JESUS-CHRIST leur a confiée & vous voïez en passant tout l'ordre de la Juridiction Ecclesiastique. C'est pourquoi le même qui a dit à Saint Pierre;
Mat. XVIII. 18 *Tout ce que tu lieras sera lié tout ce que tu délieras*
Joan. XX. 23. *sera délié*, a dit la même chose à tous les Apôtres, & leur a dit encore, *tous ceux dont vous remetterez les pechez ils leur seront remis, & tous ceux dont vous retiendrez les pechez ils leur seront retenus.* Qu'est-ce que lier sinon retenir, & qu'est-ce que délier sinon remettre ? & le même qui

donne à Pierre cette puissance, la donne aussi de sa propre bouche à tous les Apôtres. *Comme mon Pere m'a envoyé, ainsi*, dit-il, *je vous envoye*; on ne peut voir ni une puissance mieux établie, ni une mission plus immédiate. Aussi souffle-t-il également sur tous; il repand sur tous le même Esprit avec ce souffle en leur disant, *recevez le Saint Esprit, ceux dont vous remettrez les pechez ils sont remis* & le reste que nous avons recité. C'étoit donc manifestement le dessein de JESUS-CHRIST de mettre premierement dans un seul ce que dans la suite il vouloit mettre dans plusieurs. Mais la suite ne renverse pas le commencement, & le premier ne perd pas sa place. Cette premiere parole, *tout ce que tu lieras*, dite à un seul, a déja rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira, *tout ce que vous remettrez*; car les promesses de JESUS-CHRIST aussi bien que ses dons sont sans repentance, & ce qui est une fois donné indéfiniment & universellement est irrevocable : outre que la puissance donnée à plusieurs, porte sa restriction dans son partage; au lieu que la puissance donnée à un seul, & sur tous, & sans exception, emporte la plenitude, & n'ayant à se partager avec aucun autre, elle n'a de bornes que celles que donne la Regle. C'est pourquoi nos anciens Docteurs de Paris que je pourois ici nommer avec honneur, ont tous reconnu d'une

Ibid. 21.

Ibid 22.

même voix dans la Chaire de Saint Pierre la plenitude de la puissance Apostolique : c'est un point décidé & résolu : mais ils demandent seulement qu'elle soit reglée dans son exercice par les Canons, c'est-à-dire, par les Loix communes de toute l'Eglise, de peur que s'élevant au dessus de tout elle ne détruise elle-même ses propres Decrets. Ainsi le mistere est entendu : tous reçoivent la même puissance & tous de la même source ; mais non pas tous en même degré, ni avec la même étenduë : car J. CHRIST se communique en telle mesure qu'il lui plaist & toûjours de la maniere la plus convenable à établir l'unité de son Eglise. C'est pourquoi il commence par le premier : & dans ce premier il forme le tout : & lui-même il développe avec ordre ce qu'il a mis dans un seul : *& Pierre*, dit Saint Augustin, *qui dans l'honneur de sa Primauté representoit toute l'Eglise ; reçoit aussi* le premier & *le seul* d'abord *les Clefs qui* dans la suite *devoient être communiquées à tous les autres*, afin que nous apprenions, selon la doctrine d'un Saint Evêque de l'Eglise Gallicane, que l'autorité Ecclesiastique premierement établie en la personne d'un seul ne s'est répanduë qu'à condition d'être toûjours ramenée au principe de son unité & que tous ceux qui auront à l'exercer, se doivent tenir inseparablement unis à la même Chaire.

Aug. Tr. ult. in Joan. Ev. &c. Opt. Mil. lib. 7.

Cæsar. Arel. Epist. ad Symm. T. I. Conc. Gall.

C'est

C'eſt cette Chaire Romaine tant celebrée par les Peres où ils ont exalté comme à l'envi *la Principauté de la Chaire Apoſtolique*; *la Principauté principale*; *la ſource de l'unité & dans la place de Pierre l'éminent degré de la Chaire Sacerdotale*; *l'Egliſe Mere qui tient en ſa main la conduite de toutes les autres Egliſes*; *le Chef de l'Epiſcopat d'où part le rayon du Gouvernement*; *la Chaire principale*; *la Chaire unique en laquelle ſeule tous gardent l'unité*: vous entendez dans ces mots S. Optat, S. Auguſtin, S. Cyprien, S. Irénée! Saint Proſper, Saint Avite, Saint Theodoret, le Concile de Calcedoine & les autres; l'Afrique, les Gaules, la Grece, l'Aſie; l'Orient & l'Occident unis enſemble : & voilà ſans prejudice des lumieres divines, extraordinaires & ſurabondantes, & de la puiſſance proportionnée à de ſi grandes lumieres qui étoit pour les premiers temps dans les Apôtres premiers Fondateurs de toutes les Egliſes Chrétiennes, voilà, diſ-je, ce qui doit reſter ſelon la parole de JESUS-CHRIST & la conſtante Tradition de nos Peres dans l'ordre commun de l'Egliſe : & puiſque c'étoit le Conſeil de Dieu de permettre pour éprouver ſes Fideles, qu'il s'élevaſt des ſchiſmes & des hereſies, il n'y avoit point de conſtitution ni plus ferme pour ſe ſoûtenir ni plus forte pour les abatre. Par cette conſtitution tout eſt fort dans l'Egliſe, parce que tout y eſt

Aug. Ep. 162. Iren. lib. III. 3. Cyp. Ep. 51. 54. Theo. Ep. ad Ren. Avit. Ep. ad Fauſt. T. I. Conc. Gall. Proſp. carm. de ing. Conc. Calcedon. relat. ad Leon. Libell. Joan. Cp. T. IV. Conc. Opt. Mil. lib. 2.

divin & que tout y est uni ; & comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin ; & l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du tout. C'est pourquoi nos Predecesseurs qui ont dit si souvent dans leurs Conciles qu'ils agissoient dans leurs Eglises, comme Vicaires de JESUS-CHRIST & Successeurs des Apôtres qu'il a immédiatement envoïez, ont dit aussi dans d'autres Conciles, comme ont fait les Papes, à Chalon, à Vienne & ailleurs, qu'ils agissoient au nom de Saint Pierre, *Vice Petri ;* par l'autorité donnée à tous les Evêques en la personne de Saint Pierre, *auctoritate nobis in Petro concessa* ; comme Vicaire de Saint Pierre, *Vicarii Petri* : & l'ont dit lors même qu'ils agissoient par leur autorité ordinaire & subordonnée ; parceque tout a esté mis premierement dans S. Pierre, & que la correspondance est telle dans tout le corps de l'Eglise que ce que fait chaque Evêque, selon la Regle & dans l'esprit de l'unité Catholique, toute l'Eglise, tout l'Episcopat, & le Chef de l'Episcopat le fait avec lui.

Conc. Meld. Præf. T. I. Conc. Gall. &c.

Conc. Vienn. Cabil. Rem. T. IX. Conc. Cicest. T. XI. Yvo Corn. de Cath. Pet. Ant.

S'il est ainsi, Chrétiens ; si les Evêques n'ont tous ensemble qu'une même Chaire par le rapport essentiel qu'ils ont tous avec la Chaire unique où Saint Pierre & ses Successeurs sont assis ; si en consequence de cette doctrine ils doivent tous agir dans l'esprit de l'unité Catholique, en sorte que chaque Evêque ne dise rien, ne fasse

rien, ne penſe rien que l'Egliſe Univerſelle ne puiſſe avoüer : que doit attendre l'Univers d'une Aſſemblée de tant d'Evêques ? M'eſt-il permis, MESSEIGNEURS, de vous adreſſer la parole : à vous de qui je la tiens aujourd'hui ; mais à vous qui eſtes mes Juges & les Interpretes de la volonté divine. Ha ſans doute, puiſque c'eſt vous qui m'ouvrez la bouche, quand je vous parle, MESSEIGNEURS, ce n'eſt pas moi qui vous parle, c'eſt vous-même qui vous parlez à vous même. Songeons que nous devons agir par l'eſprit de toute l'Egliſe; ne ſoïons pas des hommes vulgaires que les vûës particulieres détournent du vrai eſprit de l'unité Catholique: nous agiſſons dans un Corps, dans le Corps de l'Epiſcopat & de l'Egliſe Catholique, où tout ce qui eſt contraire à la Regle ne manque jamais d'être deteſté; car l'Eſprit de verité y prévaut toûjours. Puiſſent nos reſolutions eſtre telles qu'elles ſoient dignes de nos Peres & dignes d'être adoptées par nos deſcendans : dignes enfin d'être contées parmi les Actes authentiques de l'Egliſe & inſerees avec honneur dans ces Regiſtres immortels, où ſont compris les Decrets qui regardent non ſeulement la vie preſente, mais encore la vie future & l'éternité toute entiere.

La comprenez-vous maintenant cette immortelle beauté de l'Egliſe Catholique, où ſe ramaſſe ce que tous les lieux, ce que tous les ſiecles

presens, passez & futurs ont de beau & de glorieux ? Que vous estes belle dans cette union, ô Eglise Catholique ; mais en même temps que
Cant. vi. 3. vous estes forte ! *Belle*, dit le Saint Cantique, *& agreable comme Jerusalem*; & en même temps, *terrible comme une armée rangée en bataille* : Belle comme Jérusalem où l'on voit une sainte uniformité, & une police admirable sous un même Chef : Belle assûrément dans vôtre paix, lorsque recueillie dans vos murailles vous loüez celui qui vous a choisie annonçant ses veritez à ses Fideles. Mais si les scandales s'élevent, si les ennemis de Dieu osent l'attaquer par leurs blasphemes : vous sortez de vos murailles, ô Jérusalem, & vous vous formez en armée pour les combattre : toûjours belle en cét état, car vôtre beauté ne vous quitte pas : mais tout à coup devenuë terrible. Car une armée qui paroît si belle dans une revûë, combien est elle terrible quand on voit tous les arcs bandez & toutes les piques hérissées contre soi ? Que vous estes donc terrible, ô Eglise Sainte, lorsque vous marchez, Pierre à vôtre tête & la Chaire de l'unité vous unissant toute ; abatant les têtes superbes & toute hauteur qui s'éleve contre la science de Dieu ; pressant ses ennemis de tout le poids de vos bataillons serrez ; les accablant tout ensemble & de toute l'autorité des siecles passez & de toute l'execration des siecles futurs ; dissipant les heresies

& les étouffant quelquefois dans leur naissance ; prenant les petits de Babilone & les heresies naissantes & les brisant contre vôtre Pierre ; J. CHRIST vôtre Chef vous mouvant d'en-haut & vous unissant ; mais vous mouvant & vous unissant par des instrumens proportionnez, par des moïens convenables, par un Chef qui le represente, qui vous fasse en tout agir toute entiere & rassemble toutes vos forces dans une seule action.

Je ne m'étonne donc plus de la force de l'Eglise, ni de ce puissant attrait de son unité. Pleine de l'Esprit de celui qui dit, *Je tirerai tout à moi*, Joan. XII.32. tout vient à elle : Juifs & Gentils, Grecs & Barbares. Les Juifs devoient venir les premiers, & malgré la reprobation de ce peuple ingrat, il y a ce précieux reste & ces bien-heureux reservez tant célébrez par les Prophetes. Prêchez, Pierre ; tendez vos filets divin Pescheur. Cinq mille, trois mille entreront d'abord, bien-tost suivis d'un plus grand nombre. Mais JESUS-CHRIST *a d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail.* Joan. X.16. C'est par vous, ô Pierre, qu'il veut commencer à les rassembler : Voïez ces serpens, voïez ces reptiles & ces autres animaux immondes qui vous sont presentez du Ciel. C'est les Gentils peuple immonde & peuple qui n'est pas peuple : & que vous dit la voix celeste ? *tuë & mange*, Act. X. 12. 13. unis, incorpore, fais mourir la Gentilité dans ces peuples : & voilà en même temps

à la porte les envoïez de Cornelius; & Pierre qui a reçû les bien-heureux restes des Juifs, va consacrer les prémices des Gentils.

Aprés les prémices viendra le tout ; aprés l'Officier Romain, Rome viendra elle-même : aprés Rome viendront les peuples l'un sur l'autre. Quelle Eglise a enfanté tant d'autres Eglises ? D'abord tout l'Occident est venu par elle, & nous sommes venus des premiers : vous le verrez bien-tost : mais Rome n'est pas épuisée dans sa vieillesse & sa voix n'est pas éteinte ; nuit & jour elle ne cesse de crier aux peuples les plus éloignez, afin de les appeller au banquet où tout est fait un : & voilà qu'à cette voix maternelle les extrêmitez de l'Orient s'ébranlent & semblent vouloir enfanter une nouvelle Chrétienté pour reparer les ravages des dernieres heresies. C'est le destin de l'Eglise. Apoc. II. 5. *Movebo candelabrum tuum*, *Je remuerai vôtre chandelier*, dit JESUS-CHRIST à l'Eglise d'Ephese; je vous ôterai la Foi ; *je le remuerai*, il n'éteint pas la lumiere ; il la transporte ; elle passe à des climats plus heureux : Malheur, malheur encore une fois à qui la perd ; mais la lumiere va son train & le Soleil acheve sa course.

Mais quoi ; je ne voi pas encore les Rois & les Empereurs ? Où sont-ils ces illustres nourrissiers tant de fois promis à l'Eglise par les Pro-

phetes ! Ils viendront ; mais en leur temps. Ne voïez-vous pas dans un seul Pseaume le temps *où les nations entrent en fureur, où les Rois & les Princes font de vains complots contre le Seigneur & contre son Christ?* Mais je voi tout-à-coup un autre temps : *et nunc, et nunc, & maintenant :* c'est un autre temps qui va paroître. *Et nunc Reges intelligite, & maintenant, ô Rois, entendez :* durant le temps de vôtre ignorance vous avez combatu l'Eglise, & vous l'avez vû triompher malgré vous ; maintenant vous allez aider à son triomphe : *Et maintenant, ô Rois, entendez, instruisez-vous, Arbitres du monde, servez le Seigneur en crainte*, & le reste que vous sçavez. Ps. 2.

Durant ces jours de tempête où l'Eglise comme un rocher devoit voir les efforts des Rois se briser contr'elle, demandez aux Chrétiens si les Cesars pouvoient être de leur Corps ; Tertullien vous répondra hardiment, que non. *Les Cesars, dit-il, seroient Chrétiens s'ils pouvoient être tout ensemble Chrétiens & Cesars.* Quoi les Cesars ne peuvent pas être Chrétiens ? ce n'est pas de ces excez de Tertullien ; il parloit au nom de toute l'Eglise dans cét admirable Apologetique, & ce qu'il dit est vrai à la lettre. Mais il faut distinguer les temps. Il y avoit le premier temps où l'on devoit voir l'Empire ennemi de l'Eglise, & tout ensemble vaincu par l'Eglise ; & le second temps où l'on devoit voir l'Empire recon- Tertull. Apolog.

cilié avec l'Eglise, & tout ensemble le rampart & la deffense de l'Eglise.

L'Eglise n'est pas moins feconde que la Synagogue : elle doit comme elle avoir ses Davids, ses Salomons, ses Ezechias, ses Josias dont la main Royale lui serve d'appui. Comme elle, il faut qu'elle voïe la concorde de l'Empire & du Sacerdoce : un Josué partager la terre aux Enfans de Dieu avec un Eleazar : un Josaphat établir l'observance de la Loi avec un Amarias : un Joas reparer le Temple avec un Joïada : un Zorobabel en relever les ruines avec un Jesus fils de Josedec : un Nehemias reformer le peuple avec un Esdras. Mais la Synagogue dont les promesses sont terrestres commence par la puissance & par les armes : L'Eglise commence par la Croix & par les Martires ; Fille du Ciel il faut qu'il paroïsse qu'elle est née libre & indépendante dans son état essentiel, & ne doit son origine qu'au Pere celeste. Quand aprés trois cens ans de persecution, parfaitement établie & parfaitement gouvernée durant tant de siecles sans aucun secours humain ; il paroîtra clairement qu'elle ne tient rien de l'homme ; Venez maintenant, ô Cesars, il est temps, *& nunc intelligite*. Tu vaincras, ô Constantin, & Rome te sera soûmise ; mais tu vaincras par la Croix : Rome verra la premiere ce grand spectacle, un Empereur victorieux prosterné devant le tombeau d'un

d'un Peſcheur & devenu ſon Diſciple.

Depuis ce temps-là, Chrétiens, l'Egliſe a appris d'en-haut à ſe ſervir des Rois & des Empereurs pour faire mieux ſervir Dieu ; *pour élargir,* Greg. lib. 2.
diſoit Saint Gregoire, *les voïes du Ciel* ; pour Ep. 61.
donner un cours plus libre à l'Evangile, une force plus préſente à ſes Canons, & un ſoûtien plus ſenſible à ſa diſcipline.

Que l'Egliſe demeure ſeule : ne craignez rien; Dieu eſt avec elle & la ſoûtient au dedans: mais les Princes Religieux lui élevent par leur protection ces invincibles dehors qui la font joüir, diſoit un grand Pape, d'une douce tranquillité Innoc. II.
à l'abri de leur autorité ſacrée. Ep. 1. T. x. Conc.

Mais parlons toûjours comme il faut de l'Epouſe de JESUS-CHRIST; l'Egliſe ſe doit à elle-même & à ſes ſervices toutes les graces qu'elle a reçûës des Rois de la terre. Quel Ordre, quelle Compagnie, quelle Armée, quelque forte, quelque fidele & quelque agiſſante qu'elle ſoit les a mieux ſervis, que l'Egliſe a fait par ſa patience? Dans ces cruelles perſecutions qu'elle endure ſans murmurer durant tant de ſiecles, en combattant pour JESUS-CHRIST, j'oſerai le dire, elle ne combat guéres moins pour l'autorité des Princes qui la perſecutent. Ce combat n'eſt pas indigne d'elle, puiſque c'eſt encore combattre pour l'ordre de Dieu. En effet n'eſt-ce pas combattre pour l'autorité legitime que d'en ſouffrir

Conc. Aquiſ. II. T. II. Conc. Gall.

tout ſans murmure. Ce n'étoit point par foibleſſe : qui peut mourir n'eſt jamais foible ; mais c'eſt que l'Egliſe ſçavoit juſques où il lui
Heb. XII. 4. étoit permis d'étendre ſa reſiſtance ; ***nondum uſque ad ſanguinem reſtitiſtis : Vous n'avez pas encore reſiſté juſques au ſang***, diſoit l'Apôtre. Juſques au ſang : c'eſt-à-dire, juſqu'à donner le ſien & non pas juſqu'à répandre celui des autres. Quand on la veut forcer de deſavoüer ou de taire les veritez de l'Evangile, elle ne peut que dire avec
Act. IV. 19. les Apôtres, ***non poſſumus***, ***non poſſumus*** : que pretendez-vous ? ***nous ne pouvons pas*** : & en même temps découvrir le ſein où l'on veut frapper : de ſorte que le même ſang qui rend témoignage à l'Evangile, le même ſang le rend auſſi à cette verité ; que nul pretexte ni nulle raiſon ne peut autoriſer les revoltes : qu'il faut reverer l'ordre du Ciel & le caractere du Tout-puiſſant dans tous les Princes quels qu'ils ſoient, puiſque les plus beaux temps de l'Egliſe nous le font voir ſacré & inviolable même dans les Princes perſecuteurs de l'Evangile. Ainſi leur Couronne eſt hors d'atteinte : l'Egliſe leur a érigé un Trône dans le lieu le plus ſeur de tous & le plus inacceſſible ; dans la conſcience même où Dieu a le ſien, & c'eſt-là le fondement le plus aſſûré de la tranquillité publique.

Nous leur dirons donc ſans crainte même en publiant leurs bienfaits, qu'il y a plus de juſti-

ce que de grace dans les privileges qu'ils accordent à l'Eglise & qu'ils ne pouvoient refuser de lui faire part de quelques honneurs de leur Roïaume qu'elle prend tant de soin de leur conserver. Mais confessons en même temps, qu'au milieu de tant d'ennemis, de tant d'heretiques, de tant d'impies, de tant de rebelles qui nous environnent, nous devons beaucoup aux Princes qui nous mettent à couvert de leurs insultes & que nos mains desarmées que nous ne pouvons que tendre au Ciel, sont heureusement soûtenuës par leur puissance.

Il le faut avoüer, MESSIEURS, nôtre ministere est pénible: s'opposer aux scandales, au torrent des mauvaises mœurs & au cours violent des passions qu'on trouve toûjours d'autant plus hautaines qu'elles sont plus déraisonnables: c'est un terrible ministere & on ne peut l'exercer sans rigueur. C'est ce que nos Predecesseurs assemblez dans les Conciles de Thionville & de Meaux appellent *la rigueur du salut des hommes*, *rigorem salutis humanæ*. L'Eglise assemblée dans ces Conciles demande l'assistance des Rois pour exercer plus facilement cette rigueur salutaire au genre humain & convaincuë par experience du besoin qu'elle a de leur protection pour aider les ames infirmes, c'est-à-dire le plus grand nombre de ses Enfans, elle ne se prive qu'avec peine de ce secours; de sorte que la concorde du

Conc. Theodon. C. 6 repet. in Conc. Meld. T. III. Conc. Gall.

Sacerdoce & de l'Empire dans le cours ordinaire des choses humaines est un des soûtiens de l'Eglise & fait partie de cette unité qui la rend si belle.

Henric. II. Bened. VIII. T.IX. Conc. Car qu'y a-t-il de plus beau que d'entendre un Saint Empereur dire à un Saint Pape : *je ne vous puis rien refuser, puisque je vous dois tout en* JESUS-CHRIST. *Nihil tibi negare possum, cui per Deum omnia debeo : Tout ce que vôtre autorité paternelle a reglé dans son Concile pour le rétablissement de l'Eglise ; je le louë, je l'approuve, je le confirme comme vôtre Fils : Je veux qu'il soit inseré parmi les Loix, qu'il fasse partie du Droit public & qu'il vive autant que l'Eglise : Et in æternum mansura & humanis Legibus inserenda, & inter publica jura semper recipienda hac autoritate vivente Ecclesia victurâ :* ou d'entendre un Roi pieux dans un Concile ; c'étoit un Roi d'Angleterre : Ha nos entrailles s'émeuvent à ce nom & l'Eglise toûjours Mere ne peut s'empêcher dans ce souvenir de renouveller ses gemissemens & ses vœux : passons & écoutons ce Saint Roi, ce nouveau David dire au Clergé assemblé : *Ego Constantini, vos Petri gladium habemus in manibus: jungamus dexteras : gladium gladio copulemus : J'ai le glaive de Constantin à la main & vous y avez celui de Pierre ; donnons-nous la main, & joignons le glaive au glaive* : que ceux qui n'ont pas la Foi assez vive pour craindre les coups invisibles de

Eadg. Orat. ad Cler. T. IX. Conc.

vôtre glaive spirituel tremblent à la vûë du glaive Roïal. Ne craignez rien Saints Evêques, si les hommes sont assez rebelles pour ne pas croire à vos paroles qui sont celles de JESUS-CHRIST, des châtimens rigoureux leur en feront malgré qu'ils en aïent sentir la force, *& la puissance Roïale ne vous manquera jamais.*

A cét admirable spectacle qui ne s'écrieroit encore une fois avec Balaam, *Quam pulcra Tabernacula tua Jacob !* O Eglise Catholique que vous estes belle ! le Saint Esprit vous anime ; le Saint Siege unit tous vos Pasteurs ; les Rois font la garde autour de vous ; qui ne respecteroit vôtre puissance ?

Paroissez maintenant Sainte Eglise Gallicane avec vos Evêques Orthodoxes & avec vos Rois Tres-Chrétiens & venez servir d'ornement à l'Eglise Universelle : & vous, Seigneur Tout-puissant, qui avez comblé cette Eglise de tant de bienfaits, animez-moi de ce même Esprit dont vous remplîtes David lorsqu'il chanta si noblement les graces de l'ancien peuple, afin qu'à son exemple je puisse aujourd'hui avec tant d'Evêques & dans une si grande Assemblée celebrer vos misericordes éternelles ; *Quoniam bonus quoniam in æternum misericordia ejus.* C'est vous Seigneur qui excitâtes Saint Pierre & ses Successeurs à nous envoïer dés les premiers temps les Evêques qui ont fondé nos Eglises. C'étoit le Con- II. POINT.

ſeil de Dieu que la Foi nous fuſt annoncée par le Saint Siege, afin qu'éternellement unis par des liens particuliers à ce centre commun de toute l'unité Catholique nous puſſions dire avec un grand Archevêque de Reims, *La Sainte Egliſe Romaine ; la Mere, la Nourrice & la Maîtreſſe de toutes les Egliſes doit être conſultée dans tous les doutes qui regardent la Foi & les mœurs, principalement par ceux qui comme nous ont eſté engendrez en* JESUS-CHRIST *par ſon miniſtere & nourris par elle du laict de la doctrine Catholique.*

Hincm. de divort. Loth. & Teutb.

Il eſt vrai qu'il nous eſt venu d'Orient & par le miniſtere de Saint Polycarpe une autre Miſſion qui ne nous a pas eſté moins fructueuſe. C'eſt de-là que nous avons eû le venerable Vieillard Saint Pothin Fondateur de la celebre Egliſe de Lion, & encore le grand Saint Irénée Succeſſeur de ſon Martire auſſi-bien que de ſon Siege ; Irenée digne de ſon nom & veritablement pacifique, qui fut envoïé à Rome & au Pape Saint Eleuthere de la part de l'Egliſe Gallicane, Ambaſſadeur de la paix ; qui depuis la procura aux Saintes Egliſes d'Aſies d'où il nous avoit eſté envoïé ; qui retint le Pape S. Victor lorſqu'il les vouloit retrancher de la Communion & qui preſidant au Concile des Saints Evêques des Gaules dont il étoit reputé le Pere, fit connoître à ce Saint Pape, qu'il ne faloit pas pouſſer toutes les affaires à l'extrémité, ni toûjours uſer

Euſeb. hiſt. Eccl. v. 3. edit. Val. Ibid. 23. 24.

d'un droit rigoureux. Mais comme l'Eglise est une par tout l'Univers, cette Mission Orientale n'a pas esté moins favorable à l'autorité du Saint Siege que ceux que le Saint Siege avoit immédiatement envoïez ; & le même Saint Irenée a prononcé cét oracle reveré de tous les siecles : *Quand nous exposons la Tradition que la tres-grande, tres-ancienne & tres-celebre Eglise Romaine, fondée par les Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, a reçûë des Apôtres & qu'elle a conservée jusqu'à nous par la succession de ses Evêques, nous confondons tous les heretiques, parce que c'est avec cette Eglise que toutes les Eglises & tous les Fideles qui sont par toute la terre, doivent s'accorder à cause de sa principale & excellente Principauté, & que c'est en elle que ces mêmes Fideles répandus par toute la terre ont conservé la Tradition qui vient des Apôtres.* Iren. lib. III. 3.

Appuïée sur ces solides fondemens, l'Eglise Gallicane a esté forte comme la Tour de David. Quand le perfide Arius voulut renverser avec la divinité du Fils de Dieu le fondement de la Foi prêchée par Saint Pierre, & changer en creation & en adoption la generation éternelle de ce Fils unique ; cette superbe heresie soûtenuë par un Empereur ne trouva point de plus grand obstacle à ses progrez que la constance & la Foi de Saint Athanase d'Alexandrie & de Saint Hilaire de Poitiers, & malgré l'inégalité de ces deux

Sieges, les deux Evêques furent égaux en gloire comme ils l'étoient en courage.

Pour perpetuer cette gloire de l'Eglise Gallicane, le celebre Saint Martin fut élevé sous la discipline de Saint Hilaire, & cette Eglise renouvellée par les exemples & par les miracles de cét homme incomparable, crut revoir le temps des Apôtres; Tant la providence divine fut soigneuse de réveiller parmi nous l'ancien esprit & d'y faire revivre les premieres graces!

Quand le temps fut arrivé que l'Empire Romain devoit tomber en Occident & que la Gaule devoit devenir France, Dieu ne laissa pas longtemps sous des Princes Idolatres une si noble partie de la Chrétienté & voulant transmettre aux Rois des François la garde de son Eglise qu'il avoit confiée aux Empereurs, il donna non seulement à la France, mais encore à tout l'Occident un nouveau Constantin en la personne de Clovis. La victoire miraculeuse qu'il envoïa du Ciel à ces deux Princes guerriers fut le gage de son amour & le glorieux attrait qui leur fit embrasser le Christianisme. La Foi fut victorieuse & la belliqueuse Nation des Francs connut que le Dieu de Clotilde étoit le vrai Dieu des Armées.

Alors Saint Remi vid en esprit qu'en engendrant en JESUS-CHRIST les Rois de France avec leur peuple, il donnoit à l'Eglise d'invincibles

vincibles protecteurs. Ce grand Saint & ce nouveau Samuel appellé pour ſacrer les Rois, ſacra ceux-ci, comme il dit lui-même, pour eſtre *les perpetuels deffenſeurs de l'Egliſe & des pauvres*; digne objet de la Royauté, aprés leur avoir enſeigné à faire fleurir les Egliſes & à rendre les peuples heureux, (croïez que c'eſt lui-même qui vous parle, puiſque je ne fais ici que reciter les paroles paternelles de cét Apôtre des François) il prioit Dieu nuit & jour qu'ils perſeveraſſent dans la Foi & qu'ils regnaſſent ſelon les Regles qu'il leur avoit données, leur prédiſant en même temps qu'en dilatant leur Royaume ils dilateroient celui de JESUS-CHRIST & que s'ils étoient fideles à garder les Loix qu'il leur preſcrivoit de la part de Dieu, l'Empire Romain leur ſeroit donné, en ſorte que des Rois de France ſortiroient des Empereurs dignes de ce Nom qui feroient regner JESUS-CHRIST. Telles furent les benedictions que verſa mille & mille fois le grand Saint Remi ſur les François & ſur leurs Rois qu'il appelloit toûjours ſes chers enfans, loüant ſans ceſſe la bonté divine de ce que pour affermir la Foi naiſſante de ce peuple beni de Dieu, elle avoit daigné par le miniſtere de ſa main pechereſſe (c'eſt ainſi qu'il parle) renouveller à la vûë de tous les François & de leur Roi les miracles qu'on avoit vû éclater dans la premiere fondation des Egliſes Chré-

Teſtam. S. Rem. ap. Flod. lib. 1. c. 18.

Ibid. & c. 13.

tiennes. Tous les Saints qui étoient alors furent réjoüis & dans le déclin de l'Empire Romain ils crûrent voir paroître dans les Rois de France *une nouvelle lumiere pour tout l'Occident : in Occiduis partibus novi jubaris lumen effulgurat :* & non seulement pour tout l'Occident, mais encore pour toute l'Eglise à laquelle ce nouveau Roïaume promettoit de nouveaux progrez. C'est ce que disoit S. Avite, ce Docte & ce Saint Evêque de Vienne, ce grave & éloquent Deffenseur de l'Eglise Romaine, qui fut chargé par tous ses Collegues les Saints Evêques des Gaules de recommander aux Romains dans la cause du Pape Symmaque la cause commune de tout l'Episcopat, *parce que*, disoit ce grand Homme, *quand le Pape & le Chef de tous les Evêques est attaqué, ce n'est pas un seul Evêque, mais l'Episcopat tout entier qui est en peril.*

Avit. Vien. Ep. ad Clod. T. I. Conc. Gall.

Ep ad Faust. &c. Ibid.

Tous les Conciles de ces temps font voir qu'en ce qui touchoit la Foi & la Discipline nos Saints Predecesseurs regardoient toûjours l'Eglise Romaine & se gouvernoient par ses Traditions. Tel étoit le sentiment de l'Eglise Gallicane qui en recevant par le ministere de S. Remi, Clovis & les François dans son sein, leur imprimoit dans le fond du cœur ce respect pour le Saint Siege dont ils devoient être les plus zélez aussi-bien que les plus puissans protecteurs. Les Papes connurent d'abord la protection qui leur étoit

Ep. syn. Episc. Gall. ad Leon. Arausf. I. Præf. Bonif. II. Ep. ad Cæs. Ar. Vas. II. c. 3. 4 5 Aur III. c 3 25. &c. T. I. Conc. Gall.

envoïée du Ciel & ressentant dans nos Rois je ne sçai quoi de plus filial que dans les autres, que ne dirent-ils point alors comme par un secret pressentiment à la loüange de leurs Protecteurs futurs? Anastase II. du temps de Clovis croit voir dans le Roïaume de France nouvellement converti *une colonne de fer que Dieu élevoit pour le soûtien de sa Sainte Eglise pendant que la charité se refroidissoit par tout ailleurs.* Pelage II. se promet des descendans de Clovis comme des voisins charitables de l'Italie & de Rome la même protection pour le Saint Siege qu'il avoit toûjours reçûë des Empereurs, & Saint Gregoire le plus Saint de tous encherit aussi sur ses Saints Predecesseurs, lorsque touché de la Foi & du zele de ces Rois il les met *autant au dessus des autres Souverains que les Souverains sont au dessus des particuliers.*

Anast.II.Ep. 2. ad Clod. T.IV.Conc.

Pel.II.Ep.ad Aunach.Autiss. T. I. Conc. Gall.

Greg. Magn. lib. v. Ep. 6.

Leur Foi croissoit en effet avec leur Empire & selon la prediction de tant de Saints l'Eglise s'étendoit par les Rois de France. L'Angleterre le sçait & le Moine Saint Augustin son premier Apôtre. Saint Boniface l'Apôtre de la Germanie & les autres Apôtres du Nord ne reçûrent pas un moindre secours de la France, & Dieu montroit deslors par des signes manifestes, ce que les siecles suivans ont confirmé, qu'il vouloit que les conquêtes des François étendissent celles de l'Eglise.

Les Enfans de Clovis ne marcherent pas dans les voïes que Saint Remi leur avoit marquées; Dieu les rejetta de devant sa face : mais il ne retira pas ses misericordes de dessus le Roïaume de France. Une seconde Race fut élevée sur le Trône ; Dieu s'en mêla & le zele de la Religion s'accrut par ce changement. Témoin tant de Papes refugiez, protegez, rétablis, & comblez de biens sous cette Race. Les Papes & toute l'Eglise benirent Pepin qui en étoit le Chef; les benedictions de Saint Remi passerent à lui : de lui sortit cét Empereur pere d'Empereurs que ce Saint Evêque semble avoir vû, & Charlemagne regna pour le bien de toute l'Eglise. Vaillant, sçavant, modéré, guerrier sans ambition & exemplaire dans sa vie, je le veux bien dire en passant malgré les reproches des siecles ignorans, ses conquêtes prodigieuses furent la dilatation du regne de Dieu & il se montra tres-Chrétien dans toutes ses œuvres. Il fit revivre les anciens Canons; les Conciles long-temps négligez furent rétablis & la Discipline revint avec eux. Si ce grand Prince rétablit les Lettres, ce fut pour mieux faire entendre les saintes Ecritures & l'ancienne Tradition par ce secours. L'Eglise Romaine fut consultée dans les affaires douteuses, & ses réponses reçûës avec reverence furent des Loix inviolables. Il eut tant d'amour pour elle que le principal article de son Testament fut de recom-

Paul. I. Ep. x. ad Fr. T. II. Conc. Gall.

De schol. instit. Capit. Baluz. T. I.

Conc. Francof. C. VIII. T. II. Conc. Gall.

Capit. aquisf. ann. Imp. 3. C. IV. Baluz.

mander à ses Successeurs la deffense de l'Eglise de Saint Pierre comme le precieux heritage de sa Maison qu'il avoit reçû de son Pere & de son Ayeul & qu'il vouloit laisser à ses Enfans. Ce même amour lui fit dire ce qui fut repeté depuis par tout un Concile sous l'un de ses descendans, que *quand cette Eglise imposeroit un joug à peine supportable, il le faudroit souffrir* plûtost que de rompre la Communion avec elle. Elle n'imposoit point de tel joug ; mais ce sage Prince vouloit tout prévoir pour affermir l'union dans tous les cas. Au reste les Canons que lui envoïa son sage & intime ami le Pape Adrien n'étoient qu'un abregé de l'ancienne Discipline que l'Eglise de France regarde toûjours comme la source & le soûtien de ses libertez. Nous demandons encore d'être jugez par les Canons envoïez à ce grand Prince & sous un nouveau Charlemagne nous souhaittons d'avoir toûjours à vivre sous une semblable Discipline.

T. I. Capit. de divis. Regni. C. XV. Ibid.

Capit. Car. Magni de hon. Sed. Apost. an. Imp. I. Baluz. I. T. p. 357. Conc. Tribur. sub Arn. Imp. Can. 30. T. IX. Conc. Epit. Can. Had. an. 773. Capit. Angilr. data. T. II. Conc. Gall.

Jamais Regne n'a esté si fort ni si éclairé ; jamais Prince n'a esté moins guidé par un faux zele ; jamais on n'a mieux sçû distinguer les bornes des deux Puissances. On voit parler dans les Decrets du Concile de Francfort tantôt les Evêques seuls, tantôt le Prince seul & tantôt les deux Puissances ensemble. Je ne veux pas m'étendre sur les diverses matieres qui donnerent lieu à cette diversité ; je remarquerai seulement que les

Conc. Francof. c. 1. 2. c. 3. 5. c. 4. 5. 6. 7. T. II. Conc. Gall.

Ibid. c. 1. Evêques aïant prononcé seuls la condamnation de la nouvelle heresie qu'on vid alors s'élever en Espagne, ce grand Roi sçût bien trouver sa place dans une occasion si importante. Comme son sçavoir éclattoit dans toute l'Eglise autant que son équité, les nouveaux heretiques le prierent Ibid. Ep. Car. Magn. de se rendre l'Arbitre de la cause. Charlemagne pour les confondre par eux-mêmes accepta l'offre; mais il sçavoit comment un Prince peut être Arbitre en ces matieres. Il consulta le S. Siege avant toutes choses; il écouta aussi les autres Evêques qu'il trouva conformes à leur Chef. C'est surquoi se regla ce Religieux Prince; c'est par ce canal qu'il reçut la doctrine de l'Evangile & l'ancienne Tradition de l'Eglise Catholique. C'est de-là qu'il apprit ce qu'il faloit croire, & sans discuter davantage la matiere dans la Lettre qu'il écrit aux nouveaux Docteurs, il Ibid. leur envoïe *les Lettres, les Decisions, & les Decrets formez par l'autorité Ecclesiastique, les exhortant à s'y soûmettre avec lui & à ne se croire pas plus sçavans que l'Eglise Universelle, parce qu'*ajoûtoit ce grand Prince, *aprés ce concours de l'autorité Apostolique & de l'unanimité Synodale vous ne pouvez plus éviter d'être tenus pour heretiques & nous n'osons plus avoir de communion avec vous.* Qu'on n'impute point à la France des sentimens nouveaux; voilà tous ses sentimens du temps de Charlemagne. Mais Charlemagne les avoit re-

çûs de plus haut & ils étoient venus des anciens Peres & dés l'origine du Christianisme. Le Saint Siege principalement & le Corps de l'Episcopat uni à son Chef, c'est où il faut trouver le depôt de la doctrine Ecclesiastique confiée aux Evêques par les Apôtres. Car c'est aussi à cette unité qu'il est dit, *qui vous ecoute m'écoute*; & encore, *les* Luc. x. 16.
portes d'Enfer ne prévaudront point contr'elle; & Mat. xvi.
encore; *vous estes la lumiere du monde*; & encore, 18. V. 14. xviii. 17.
dites-le à l'Eglise & s'il n'écoute pas l'Eglise qu'il vous soit comme un Gentil & un Publicain; & encore pour me servir du même passage qui est ici allegué par Charlemagne, *Je serai toûjours avec* Ibid. xviii.
vous jusqu'à la consommation des siecles. Ce grand 20.
Prince soûmis le premier à cette Regle ne craint plus aprés cela de condamner les heretiques comme déja condamnez par l'autorité de l'Eglise, & le jugement du S. Siege & du Concile de Francfort devint le sien.

Est-il besoin de raconter ce que Charlemagne à l'exemple du Roi son Pere fit pour la grandeur temporelle du Saint Siege & de l'Eglise Romaine ? Qui ne sçait qu'elle doit à ces deux Princes & à leur Maison tout ce qu'elle possede de païs ? Dieu qui vouloit que cette Eglise la Mere commune de tous les Roïaumes, dans la suite ne fust dépendante d'aucun Roïaume dans le temporel, & que le Siege où tous les Fideles devoient garder l'unité à la fin fust mis au dessus des

partialitez que les divers interests & les jalousies d'Etat pourroient causer, jetta les fondemens de ce grand dessein par Pepin & par Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur liberalité que l'Eglise indépendante dans son Chef de toutes les Puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement pour le bien commun & sous la commune protection des Rois Chrétiens cette puissance celeste de regir les Ames, & que tenant en main la balance droite au milieu de tant d'Empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le Corps, tantôt par d'inflexibles Decrets, & tantôt par de sages temperamens.

L'Empire sortit trop tôt d'une Maison & d'une Nation si bien-faisante envers l'Eglise. Rome eut des Maîtres fâcheux & les Papes avoient tout à craindre tant des Empereurs que d'un peuple seditieux. Mais ils trouverent toûjours en nos Rois ces charitables voisins que le Pape Pelage II. avoit esperez. La France plus favorable à leur Puissance sacrée que l'Italie & que Rome même, leur devint comme un second Siege où ils tenoient leurs Conciles & d'où ils faisoient entendre leurs Oracles par toute l'Eglise. Troye, & Clermont, & Toulouse, & Tours, & Reims plusieurs fois & les autres Villes le peuvent dire; pour ne point parler ici de deux Conciles Universels tenus à Lion & d'un autre Concile Universel

versel tenu à Vienne : tant les Papes ont pris plaisir à faire les Actes les plus importans & les plus authentiques de l'Eglise, dans le sein & avec la fidelle cooperation de l'Eglise Gallicane.

Cependant la troisiéme Race étoit montée sur le Trône : Race encore plus pieuse que les deux autres ; qui aussi a toûjours vû augmenter sa gloire : qui seule dans tout l'Univers & depuis le commencement du monde se voit sans interruption depuis sept cens ans toûjours couronnée & toûjours regnante : Race enfin qui devoit donner Saint Loüis au monde : en laquelle le monde étonné voit encore aujourd'hui de si grandes choses & en attend de plus grandes. Vous dirai-je combien de fois & en quels termes elle a esté benite par le Saint Siege ? Sous cette Race la France est *un Roïaume cheri & beni de Dieu*, un Roïaume *dont l'exaltation est inseparable de celle du Saint Siege* : un Roïaume : mais si j'entreprenois de tout raconter le jour n'y suffiroit pas.

Alex.III.Ep. 30.T.X. Conc. Inn. III.Greg.IX. T.XI.Conc. I.P. pag.27. 367. &c.

Aussi faut-il avoüer qu'il y a eû dans ces Rois avec beaucoup de Religion une Noblesse qui les a fait reverer de toute la Terre & qui les a mis au dessus des autres Rois. Quand les Empereurs se vantoient de combattre pour les interests communs des Rois, les nôtres ont sçû trouver dans une plus noble constitution de leur Etat & dans

une plus grande hauteur de leur Couronne une plus ſeure deffenſe, puiſque ſans qu'ils euſſent beſoin de ſe remuer, leur Majeſté ne fut pas même attaquée dans ces premiers temps & que jamais ils n'ont eſté obligez ni à ſoûtenir des guerres; ni ce qui eſt bien plus horrible à faire des ſchiſmes pour la deffendre.

Ces Rois auſſi Bienfaiſans que Religieux, loin de profiter de la foibleſſe des Papes toûjours refugiez dans leur Roïaume, ſe relâchoient volontairement de quelques-uns de leurs droits plûtôt que de troubler la paix de l'Egliſe ; & pendant que Saint Thomas de Cantorberi étoit banni d'Angleterre comme ennemi des droits de la Roïauté, la France plus équitable le recevoit en ſon ſein comme le Martir des libertez Eccleſiaſtiques. Nos Rois donnerent cét exemple à tout l'Univers : l'Egliſe qu'ils honoroient les honoroit à ſon tour & l'égalité tant recommandée par l'Apôtre s'entretenoit par de mutuelles reconnoiſſances.

La pieté ſe ralentiſſoit & les deſordres ſe multiplioient dans toute la terre. Dieu n'oublia pas la France. Au milieu de la barbarie & de l'ignorance elle produiſit Saint Bernard; Apôtre, Prophete, Ange terreſtre, par ſa doctrine, par ſa predication, par ſes miracles étonnans, & par une vie encore plus étonnante que ſes miracles. C'eſt lui qui réveilla dans ce Roïaume & qui

répandit dans tout l'Univers l'eſprit de pieté & de penitence. Jamais Sujet ne fut plus zélé pour ſon Prince; jamais Prêtre ne fut plus ſoûmis à l'Epiſcopat; jamais Enfant de l'Egliſe ne deffendit mieux l'autorité Apoſtolique de ſa Mere l'Egliſe Romaine. Il regardoit dans le Pape ſeul tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'un & l'autre Teſtament; un Abraham, un Melchiſedec, un Moyſe, un Aaron; un Saint Pierre, en un mot JESUS-CHRIST-même. Bern. de Conſid. lib. II. 8. IV. 7. Mais afin qu'une autorité ſur laquelle l'Egliſe eſt fondée, fuſt plus Sainte & plus venerable à tous les peuples, il ne ceſſa d'en ſeparer autant qu'il pouvoit ce qui sembloit plûtoſt la deshonorer que l'agrandir. Tout eſt à vous, diſoit-il, tout dépend du Chef; Ibid. III. 4. mais c'eſt avec un certain ordre; on feroit un monſtre du corps humain ſi on attachoit immédiatement tous les membres à la tête : c'eſt par les Evêques & les Archevêques qu'on doit venir au Saint Siege : ne troublez point cette Hierarchie qui eſt l'Image de celle des Anges. Vous pouvez tout, il eſt vrai; mais un de vos Ancêtres diſoit, *tout m'eſt permis, mais tout n'eſt pas convenable*. Vous avez la plenitude de la puiſſance; mais rien ne convient mieux à la puiſſance que la Regle. Enfin l'Egliſe Romaine eſt la Mere Ibid IV. 7. des Egliſes, mais non une Maîtreſſe imperieuſe, & vous êtes non pas le Seigneur des Evêques, mais l'un d'eux : Paroles que ce Saint Homme n'a pas

proferée pour affoiblir une autorité qu'il a fait reverer à toute la Terre ; mais afin de rappeller en la memoire du Succeſſeur de Saint Pierre cette excellente doctrine, que JESUS-CHRIST qui l'a élevé à une ſi grande puiſſance, n'a pas voulu neanmoins lui donner un caractere ſuperieur à celui de l'Epiſcopat, afin que dans cette haute élevation, il priſt ſoin de conſerver dans tous les Evêques, la dignité d'un caractere qui lui eſt commun avec eux & qu'il ſongeaſt qu'il y a toûjours avec une grande autorité quelque choſe de doux & de fraternel dans le Gouvernement Eccleſiaſtique, puiſque ſi le Pape doit gouverner les Evêques, il les doit auſſi gouverner par les Loix communes que le Saint Siege a fait ſiennes en les confirmant. C'eſt ce que diſent tous
Ibid. III. 4. les Papes ; & encore qu'ils puiſſent diſpenſer des Loix pour l'utilité publique, le plus naturel exercice de leur puiſſance eſt de les faire obſerver en les obſervant les premiers comme ils en ont toûjours fait profeſſion dés l'origine du Chriſtianiſme. Voilà ce que diſoit Saint Bernard & tous les Saints de ce temps ; Voilà ce qu'ont toûjours dit ceux qui ont eſté parmi nous les plus pieux. C'eſt auſſi ce qui obligea le Roi le plus Saint qui ait jamais porté la Couronne, le plus ſoûmis au Saint Siege & le plus ardent deffenſeur de la Foi Romaine (vous reconnoiſſez Saint Loüis) à perſeverer dans ces maximes & à

publier une Pragmatique pour maintenir dans son Roïaume *le Droit commun & la puissance des Ordinaires selon les Conciles Generaux & les Institutions des Saints Peres.* Prag. S.Lud.

Ne demandez plus ce que c'est que les Libertez de l'Eglise Gallicane. Les voilà toutes dans ces precieuses paroles de l'Ordonnance de Saint Loüis; nous n'en voulons jamais connoître d'autres. Nous mettons nôtre liberté à être sujets aux Canons, & plût à Dieu que l'execution en fust aussi effective dans la pratique que cette profession est magnifique dans nos livres. Quoi qu'il en soit, c'est nôtre Loi; nous faisons consister nôtre Liberté à marcher autant qu'il se peut *dans le Droit commun* qui est le principe, ou plûtost le fond de tout le bon ordre de l'Eglise; *sous la puissance Canonique des Ordinaires, selon les Conciles Generaux & les Institutions des Saints Peres* : état bien different de celui où la dureté de nos cœurs plûtost que l'indulgence des Souverains Dispensateurs nous a jettez; où les Privileges accablent les Loix; où les graces semblent vouloir prendre la place du Droit commun, tant elles se multiplient; où tant de Regles ne subsistent plus que dans la formalité qu'il faut observer d'en demander la dispense : & plust à Dieu que ces formules conservent du moins avec le souvenir des Canons l'esperance de les rétablir. C'est l'intention du S. Siege; c'en est l'esprit:

il eſt certain : mais s'il faut autant qu'il ſe peut tendre au renouvellement des anciens Canons, combien religieuſement faut-il conſerver ce qui en reſte, & ſur tout ce qui eſt le fondement de la Diſcipline ? Si vous voïez donc vos Evêques demander humblement au Pape l'inviolable conſervation de ces Canons & de la puiſſance ordinaire dans tous ſes degrez, ſouvenez vous qu'ils ne font que marcher ſur les pas de Saint Loüis & de Charlemagne & imiter les Saints dont ils rempliſſent les Chaires. Ce n'eſt pas nous diviſer d'avec le Saint Siege (à Dieu ne plaiſe) c'eſt au contraire conſerver avec ſoin juſqu'aux moindres fibres qui tiennent les membres unis avec le Chef. Ce n'eſt pas diminuer la plenitude de la puiſſance Apoſtolique : l'Ocean même a ſes bornes dans ſa plenitude & s'il les outrepaſſoit ſans meſure aucune, ſa plenitude ſeroit un deluge qui ravageroit tout l'Univers. Au reſte la puiſſance qu'il faut reconnoître dans le Saint Siege eſt ſi haute & ſi éminente, ſi chere & ſi venerable à tous les Fideles qu'il n'y a rien au deſſus que toute l'Egliſe Catholique enſemble : encore faut-il ſçavoir connoître les beſoins extraordinaires & les extrêmes périls où il faut que tout s'aſſemble & ſe réüniſſe. Ces maximes ſont de tous les ſiecles ; mais dans l'un des derniers ſiecles, un beſoin preſſant de l'Egliſe, un grand mal, un Schiſme effroïable, obligea toute l'Egliſe à les

expliquer & à les mettre en pratique d'une façon plus expresse dans le Saint Concile de Pise & dans le Saint Concile de Constance. La France fut la plus zélée à les soûtenir; mais la France fut suivie de toute l'Eglise. Ces maximes supposées comme indubitables du commun consentement des Papes, de tous les Evêques, & de tous les Fideles rétablirent l'autorité du Saint Siege affoiblie par les divisions. Ces maximes mirent fin au Schisme, extirperent les heresies que le Schisme fortifioit, & firent esperer au monde malgré la dépravation des mœurs la reforme universelle de la Discipline dans toute la Chrétienté sans rien excepter. Ces maximes demeureront toûjours en depost dans l'Eglise Catholique. Les esprits inquiets & turbulents voudront s'en servir pour broüiller : mais les humbles, les pacifiques, les vrais Enfans de l'Eglise s'en serviront toûjours selon la Regle, dans les vrais besoins & pour des biens effectifs. Les cas où on le doit faire seroient aisez à marquer, puisqu'ils sont si clairement expliquez dans les Decrets du Concile de Constance ; mais il vaut mieux esperer que la déplorable nécessité de réfléchir sur ces cas n'arrivera pas & que nos jours ne seront pas assez malheureux pour avoir besoin de tels remedes. Ha si le nom de Concile Oecumenique, nom si saint & si venerable doit être emploïé que ce ne soit pas en matiere contentieuse &

Conc. Const. Sess. v.

pour faire durer de funestes divisions; mais plûtost pour reünir la Chrétienté déchirée par tant de Schismes & pour travailler à l'œuvre de reformation qui jamais n'est achevée durant cette vie! Cependant conservons ces fortes maximes de nos Peres que l'Eglise Gallicane a trouvées dans la Tradition de l'Eglise Universelle; que les Universitez du Roïaume, & principalement celle de Paris ont apprises des Saints Evêques & des Saints Docteurs qui ont toûjours éclairé l'Eglise de France, sans que le Saint Siege ait diminué les éloges qu'il a donnez à ces fameuses Universitez. Au contraire, c'est en sortant du Concile de Basle où ces maximes avoient esté renouvellées avec l'applaudissement de tout le Roïaume que Pie II. qui le sçavoit puisqu'il avoit autrefois prêté sa plume à ce Concile, s'adressant à un Evêque de Paris dans l'Assemblée Generale de tous les Princes Chrétiens lui parla ainsi de la France : *La France a beaucoup d'Universitez parmi lesquelles la vôtre, mon venerable Frere, est la plus illustre, parce qu'on y enseigne si bien la Theologie & que c'est un si grand honneur d'y pouvoir meriter le titre de Docteur: de sorte que le florissant Roïaume de France avec tous les avantages de la nature & de la fortune a encore ceux de la doctrine & de la pure Religion.* Voilà ce que dit un sçavant Pape qui n'ignoroit pas nos sentimens, puisqu'ils étoient alors dans leur plus grande

Urb. VI. Ep. 2. Tom. XI. Conc.

Pius II. in conu. Mant.

grande vigueur, & je puis dire qu'il en approuve le fonds dans la Bulle, où en revoquant ce qu'il avoit dit avant son exaltation en faveur du Concile de Basle, il declare qu'il n'en revere pas moins le Concile de Constance dont il embrasse les Decrets & nommément ceux où l'autorité & la puissance des Conciles est expliquée. Bulla retract. Pii II. in fine T. XIII. Conc.

Il sçavoit bien que la France n'abusoit point de ces maximes puisque même elle venoit de donner un exemple incomparable de moderation dans la celebre Assemblée de Bourges, où loüant les Peres de Basle qui soutenoient ces maximes, elle rejetta l'application outrée qu'ils en firent contre le Pape Eugene IV. Nos Libertez furent deffenduës : le Pape fut reconnu : le Schisme fut éteint dans sa naissance : tout fut pacifié : Qui fit un si grand ouvrage ? un grand Roi fidelement assisté par le plus docte Clergé qui fust au monde.

Jamais il ne fut tant parlé des Libertez de l'Eglise, & jamais il n'en fut posé un plus solide fondement que dans ces paroles immortelles de Charles VII. *Comme c'est*, dit-il, *le devoir des Prelats d'annoncer avec liberté la verité qu'ils ont apprise de* JESUS-CHRIST : *c'est aussi le devoir du Prince & de la recevoir de leur bouche, prouvée par les Ecritures, & de l'executer avec efficace.* Voilà en effet le vrai fondement des Libertez de l'Eglise : alors elle est vraiment libre quand elle dit Pragm. Car. VII.

la verité : quand elle la dit aux Rois qui l'aiment naturellement & qu'ils l'écoutent de leur bouche ; car alors s'accomplit cét Oracle du Fils

Joan. VIII. 32. 36. de Dieu, *Vous connoîtrez la verité & la verité vous delivrera : & vous serez vraiment libres.*

Nous sommes accoûtumez à voir agir nos Rois Tres Chrétiens dans cét esprit. Depuis le temps qu'ils se sont rangez sous la discipline de Saint Remi, ils n'ont jamais manqué d'écouter leurs Evêques Orthodoxes. L'Empire Romain vit succeder au premier Empereur Chrétien un Empereur heretique. La succession des Empereurs a souvent esté deshonorée par de semblables desordres; mais pour ne point reprocher aux autres Roïaumes leur malheureux sort, contentons-nous de dire avec humilité & actions-de-graces que la France est le seul Roïaume qui jamais depuis tant de siecles n'a vû changer la foi de ses Rois: elle n'en a jamais eû depuis plus de douze cens ans qui n'ait esté Enfant de l'Eglise Catholique: le Trône Roïal est sans tache & toûjours uni au Saint Siege, il semble avoir participé à la fer-

2. Cor. IX. 15. meté de cette pierre. *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus. Graces à Dieu sur ce don inexplicable de sa bonté.*

En écoutant leurs Evêques dans la predication de la vraïe Foi, c'étoit une suite naturelle que ces Rois les écoutassent dans ce qui regarde la discipline Ecclesiastique. Loin de vouloir faire

en ce point la Loi à l'Eglise, un Empereur Roi de France disoit aux Evêques: *Je veux qu'appuyez de nôtre secours & secondez de nôtre puissance comme le bon ordre le prescrit, Famulante ut decet potestate nostra* (pesez ces paroles & remarquez que la puissance Roïale qui par tout ailleurs veut dominer & avec raison, ici ne veut que servir) *je veux donc*, dit cét Empereur, *que secondez & servis par nôtre puissance vous puissiez executer ce que vôtre autorité demande:* Paroles dignes des Maîtres du Monde qui ne sont jamais plus dignes de l'être ni plus assûrez sur leur Trône que lorsqu'ils font respecter l'ordre que Dieu a établi.

Lud. Pius. Capit. IV. Tit. II. T. II. Conc. Gall. Ep. ven. Rot. ad Amul. Lugd. T. III.

Ce langage étoit ordinaire aux Rois Tres-Chrétiens; & ce que faisoient ces pieux Princes, ils ne cessoient de l'inspirer à leurs Officiers. Malheur, malheur à l'Eglise quand les deux Jurisdictions ont commencé à se regarder d'un œil jaloux! O playe du Christianisme! Ministres de l'Eglise, Ministres des Rois, & Ministres du Roi des Rois les uns & les autres quoi qu'établis d'une maniere differente, ha pourquoi vous divisez-vous? l'ordre de Dieu est-il opposé à l'ordre de Dieu? hé pourquoi ne songez-vous pas que vos fonctions sont unies, que servir Dieu c'est servir l'Etat, que servir l'Etat c'est servir Dieu? mais l'autorité est aveugle; l'autorité veut toûjours monter, toûjours s'étendre, l'autorité

ſe croit dégradée quand on lui montre ſes bornes. Pourquoi accuſer l'autorité ? accuſons l'orgueil & diſons comme l'Apôtre diſoit de la Loi, l'autorité *eſt ſainte & juſte & bonne*; *ſainte* elle vient de Dieu; *juſte*, elle conſerve le bien à un chacun; *bonne*, elle aſſûre le repos public : *mais l'iniquité afin de paroître iniquité ſe ſert* de l'autorité pour mal faire, *en ſorte que l'iniquité eſt ſouverainement inique quand elle peche* par l'autorité que Dieu a établie pour le bien des hommes.

Rom. VII. 12

Nos Rois n'ont rien oublié pour empêcher ce deſordre. Leurs Capitulaires ne parlent pas moins fortement pour les Evêques que les Conciles. C'eſt dans les Capitulaires des Rois qu'il eſt ordonné aux deux Puiſſances au lieu d'entreprendre l'une ſur l'autre *de s'aider mutuellement dans leurs fonctions*, & qu'il eſt ordonné en particulier aux *Comtes*, *aux Juges*, à ceux qui ont en main l'autorité Roïale *d'être obéiſſans aux Evêques*, C'eſt ce que portoit l'Ordonnance de Charlemagne & ce grand Prince ajoûtoit *qu'il ne pouvoit tenir pour de fideles Sujets ceux qui n'étoient pas fideles à Dieu, ni en eſperer une ſincere obéiſſance lorſqu'ils ne la rendoient pas aux Miniſtres de* JESUS-CHRIST *dans ce qui regardoit les cauſes de Dieu & les intereſts de l'Egliſe*. C'étoit parler en Prince habile qui ſçait en quoi l'obéïſſance eſt dûë aux Evêques & ne confond point les

Cap. 4. Car. Magn. T. I. Baluz. I. Capit. ap. Theod. de honor. Episc. & rel Sacerd. Ibid. Coll. Anſeg. &c. lib. V. c. 14. 170. Conc. Arel. VI. ſub Car. Magn. c. 13. T. II. Conc. Gall. Capit. Car. Magni an. 811. 813. Ibid. &c.

bornes des deux Puiſſances. Il merite d'autant plus d'en être crû. Selon ſes Ordonnances on laiſſe aux Evêques l'autorité toute entiere dans les cauſes de Dieu & dans les intereſts de l'Egliſe ; & avec raiſon puiſqu'en cela l'ordre de Dieu, la grace attachée à leur caractere, l'Ecriture, la Tradition, les Canons & les Loix parlent pour eux. Qu'eſt-il beſoin d'alleguer les autres Rois? Que ne doivent point les Evêques au Grand Loüis? Que ne fait point ce Religieux Prince pour les intereſts de l'Egliſe? Pour qui a-t-il triomphé ſi ce n'eſt pour elle? quand tout, en un moment, ploïa ſous ſa main & que les Provinces ſe ſoûmirent comme à l'envi, n'ouvrit-il pas autant de Temples à l'Egliſe qu'il força de Places? mais l'hereſie de Calvin fut la ſeule confonduë en ce temps. Aujourd'hui le Lutheraniſme, la ſource du mal & la tête de l'hereſie, eſt entamé : Heureux preſage pour l'Egliſe! il commence à rendre les Temples uſurpez. L'un des plus grands de ces Temples, celui qui de deſſus les bords du Rhin éleve le plus haut & fait reverer de plus loin ſon ſacré ſommet, par la pieté de Loüis eſt ſanctifié de nouveau. Que ne doit eſperer la France lorſque fermée de tous côtez par d'invincibles barrieres, à couvert de la jalouſie, & aſſûrant la paix de l'Europe par celle dont ſon Roi la fera joüir, elle verra ce grand Prince tourner plus que jamais tous ſes ſoins au bon-heur des peu-

plęs, & aux interests de l'Eglise dont il fait les siens ? Nous, mes Freres, nous qui vous parlons, nous avons oüi de la bouche de ce Prince incomparable, à la veille de ce départ glorieux qui tenoit toute l'Europe en suspens, qu'il alloit travailler pour l'Eglise & pour l'Etat, deux choses qu'on verroit toûjours inseparables dans tous ses desseins. France tu vivras par ces maximes & rien ne sera plus inébranlable qu'un Roïaume uni si étroitement à l'Eglise que Dieu soûtient ! Combien devons-nous cherir un Prince qui unit tous ses interests à ceux de l'Eglise ? N'est-il pas nôtre consolation & nôtre joïe lui qui réjoüit tous les jours le Ciel & la Terre par tant de conversions ? Pouvons-nous n'être pas touchez pendant que par son secours nous ramenons tous les jours un si grand nombre de nos Enfans dévoïez & qui ressent plus de joïe de leur changement que l'Eglise Romaine leur Mere commune qui dilate son sein pour les recevoir ? La main de Loüis étoit reservée pour achever de guerir les playes de l'Eglise. Déja celles de l'Episcopat ne nous paroissent plus irremediables. Outre cent Arrests favorables, sous les auspices d'un Prince qui ne veut que voir la raison pour s'y soumettre, on ouvre les yeux : on ne lit plus les Canons & les Decrets des Saints Peres par pieces & par lambeaux pour nous y tendre des pieges ; on prend la suite des Antiquitez Ecclesiastiques &

ſi on entre dans cét eſprit que verra-t-on à toutes les pages, que des monumens éternels de nôtre autorité ſacrée ? *Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes quand nous parlons de cette ſorte : mais nous prêchons* JESUS-CHRIST *qui nous a établis ſes Miniſtres & nous prêchons tout enſemble que nous ſommes en* JESUS-CHRIST *dévoüez à vôtre ſervice.* 2.Cor. III. 6. IV. 5. Car qu'eſt-ce que l'Epiſcopat ſi ce n'eſt une ſervitude que la charité nous impoſe pour ſauver les Ames & qu'eſt-ce que ſoûtenir l'Epiſcopat que ſoûtenir la Foi & la Diſcipline ? Il ne faut donc pas s'étonner ſi Loüis qui aime & honore l'Egliſe, aime & honore nôtre miniſtere Apoſtolique. Que tarde un ſi Saint Pape à s'unir intimement au plus religieux de tous les Rois ? Un Pontificat ſi Saint & ſi deſintereſſé ne doit être mémorable que par la paix & par les fruits de la paix qui ſeront, j'oſe le prédire, l'humiliation des Infideles, la converſion des Heretiques & le rétabliſſement de la Diſcipline. Voilà l'objet de nos vœux & s'il faloit ſacrifier quelque choſe à un ſi grand bien craindroit-on d'en être blâmé ?

III. POINT.

C'a toûjours eſté dans l'Egliſe un commencement de paix que d'aſſembler les Evêques Orthodoxes. JESUS-CHRIST eſt l'Auteur de la paix, JESUS-CHRIST eſt la paix lui-même; nous ne ſommes jamais plus aſſûrez dêtre aſſemblez en ſon nom ni par conſequent de l'avoi-

selon sa promesse au milieu de nous que lorsque nous sommes assemblez pour la paix, & nous pouvons dire avec un ancien Pape *que nous sommes veritablement Ambassadeurs pour* JESUS-CHRIST *quand nous travaillons à la paix de l'Eglise : Pro Christo legatione fungimur cum paci Ecclesiæ studium impendere procuramus.* L'Episcopat qui est un, aime à s'unir : c'est en s'unissant qu'il se purifie: c'est en s'unissant qu'il se regle : c'est en s'unissant qu'il se reforme; mais sur tout c'est en s'unissant qu'il attire dans son unité le Dieu de la paix ; & les Apôtres *étoient assemblez*, dit l'Evangeliste, quand JESUS-CHRIST leur vint dire, ce qu'ils disent ensuite à tout le peuple, *Pax vobis, la paix soit avec vous.*

Joan. VIII. Ep.80. T. IX. Conc.

Joan. xx. 19.

Saint Bernard l'Ange de paix voïant un commencement de division entre l'Eglise & l'Etat écrivit à Loüis VII. *Il n'y a rien de plus necessaire que d'assembler les Evêques en ce temps*, & une des raisons qu'il en apporte, c'est, dit-il, à ce sage Prince, *que s'il est sorti de la rigueur de l'autorité Apostolique quelque chose dont vôtre Majesté se trouve offensée, vos fideles Sujets travailleront à faire qu'il soit revoqué ou adouci autant qu'il le faut pour vôtre honneur.*

Bern. Ep. 255.

Et pour ce qui est de la Discipline, quand nous la voïons blessée, nous nous assemblons pour proposer les Canons, bornes naturelles de la puissance Ecclesiastique, qu'elle se fait elle-

même

même par ſon exercice. Le Saint Siege aime cette voïe; le langage des Canons eſt ſon langage naturel & à la loüange immortelle de cette Egliſe, il n'y a rien de plus repeté dans ſes Decretales ni rien de mieux établi dans ſa pratique que la Loi qu'elle ſe fait d'obſerver & de faire obſerver les Saints Canons.

Les exemples nous feront mieux voir le ſuccez de ces Saintes Aſſemblées. On rapporta dans un Concile de la Province de Lion un Privilege de Rome qu'on crût contre l'ordre. Nos Peres dirent auſſi-toſt ſelon leur coûtume; *Reliſant le Saint Concile de Calcedoine & les Sentences de pluſieurs autres Peres authentiques, le Saint Concile a reſolu que ce Privilege ne pouvoit ſubſiſter puiſqu'il n'étoit pas conforme; mais contraire aux Conſtitutions Canoniques.* Conc. Anſan. an. 1025. T. IX. Conc.

Vous reconnoiſſez dans ces paroles l'ancien ſtyle de l'Egliſe: Ce Concile eſt pourtant de l'onziéme ſiecle; afin que vous voïez dans tous les temps la ſuite de nos Traditions & la conduite toûjours uniforme de l'Egliſe Gallicane.

Elle ne s'éleve pas contre le S. Siege puiſqu'elle ſçait au contraire qu'un Siege qui doit regler tout l'Univers, n'a jamais intention d'affoiblir la Regle: mais comme dans un ſi grand Siege, où un ſeul doit répondre à toute la Terre, il peut échaper quelque choſe même à la plus grande vigilance, on y doit d'autant plus prendre garde

I

que ce qui vient d'une autorité si éminente, pourroit à la fin passer pour Loi ou devenir un exemple pour la posterité.

C'est pourquoi dans ces occasions toutes les Eglises; mais principalement celle de France ont toûjours representé au Saint Siege avec un profond respect ce qu'ont reglé les Canons. Nous en avons un bel exemple dans le second Concile de Limoges qui est encore de l'onziéme siecle. On s'y plaignit d'une Sentence donnée par surprise & contre l'ordre Canonique par le Pape Jean XVIII. Nos Predecesseurs assemblez proposerent d'abord la Regle *qu'ils avoient reçûë*, disoient-ils, *des Pontifes Apostoliques & des autres Peres.* Ils ajoûterent ensuite comme un fondement incontestable *que le jugement de toute l'Eglise paroissoit principalement dans le Saint Siege Apostolique.* Ce ne fut pas sans remarquer l'ordre Canonique avec lequel les affaires y devoient être portées afin que ce jugement eût toute sa force, & la conclusion fut que *les Pontifes Apostoliques ne devoient pas revoquer les Sentences des Evêques* (contre cét ordre Canonique) *parce que comme les membres sont obligez à suivre leur Chef, il ne faut pas aussi que le Chef afflige ses membres.*

Conc. Lemov. II. Sess. II. T. IX. Conc.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Comme ç'a toûjours esté la coûtume de l'Eglise de France de proposer les Canons, ç'a toûjours esté la coûtume du Saint Siege d'écouter volontiers de tels discours, & le même Concile

nous en fournit un exemple memorable. Un Evêque s'étoit plaint au même Pape Jean XVIII. d'une absolution que ce Pape avoit mal donnée au préjudice de la Sentence de cét Evêque; le Pape lui fit cette réponse vraiment paternelle qui fut lûë avec une incroyable consolation de tout le Concile. *C'est vôtre faute, mon tres-cher Frere de ne m'avoir pas instruit; j'aurois confirmé vôtre Sentence, & ceux qui m'ont surpris n'auroient remporté que des anathemes. A Dieu ne plaise*, poursuit-il, *qu'il y ait schisme entre moi & mes Coévêques, Je declare à tous mes Freres les Evêques que je veux les consoler & les secourir & non pas les troubler ni les contredire dans l'exercice de leur ministere* Ibid.

A ces mots *tous les Evêques se dirent les uns aux autres; c'est à tort que nous osons murmurer contre nôtre Chef: nous n'avons à nous plaindre que de nous-mêmes & du peu de soin que nous prenons de l'avertir*. Vous le voïez Chrétiens : les puissances suprêmes veulent être instruites & veulent toûjours agir avec connoissance. Vous voïez aussi qu'il y a toûjours quelque chose de paternel dans le Saint Siege & toûjours un fond de correspondance entre le Chef & les membres qui rend la paix assûrée pourvû qu'en proposant la Regle on ne manque jamais au respect que la même Regle prescrit. L'Eglise de France aime d'autant plus sa Mere l'Eglise Romaine & ressent pour elle un Ibid.

respect d'autant plus sincere qu'elle y regarde plus purement l'institution primitive & l'ordre de JESUS-CHRIST. La marque la plus évidente de l'assistance que le Saint Esprit donne à cette Mere des Eglises, c'est de la rendre si juste & si moderée que jamais elle n'ait mis les excez parmi les Dogmes. Qu'elle est grande l'Eglise Romaine, soutenant toutes les Eglises, *portant*, dit un ancien Pape, *le fardeau de tous ceux qui souffrent*, entretenant l'unité, confirmant la Foi, liant & déliant les pecheurs, ouvrant & fermant le Ciel! Qu'elle est grande encore une fois lorsque pleine de l'autorité de Saint Pierre, de tous les Apôtres, de tous les Conciles, elle en execute avec autant de force que de discretion les salutaires Decrets! Quelle a esté sa puissance lorsqu'elle la fait consister principalement à tenir toute creature abaissée sous l'autorité des Canons sans jamais s'éloigner de ceux qui sont les fondemens de la Discipline, & qu'heureuse de dispenser les tresors du Ciel, elle ne songeoit pas à disposer des choses inferieures que Dieu n'avoit pas mises en sa main!

Joan. VIII. Ep. 80. T. IX. Conc.

Dans cét état glorieux où vous paroît l'Eglise Romaine, & les Rois & les Roïaumes sont trop heureux d'avoir à lui obéïr. Quel aveuglement quand des Roïaumes Chrétiens ont crû s'affranchir en secoüant, disoient-ils, le joug de Rome qu'ils appelloient un joug étranger, com-

me ſi l'Egliſe avoit ceſſé d'eſtre Univerſelle ou que le lien commun qui fait de tant de Roïaumes un ſeul Roïaume de JESUS-CHRIST puſt devenir étranger à des Chrétiens ! Quelle erreur quand des Rois ont crû ſe rendre plus independans en ſe rendant maiſtres de la Religion, au lieu que la Religion dont l'autorité rend leur majeſté inviolable, ne peut être pour leur propre bien trop independante & que la grandeur des Rois eſt d'être ſi grands qu'ils ne puiſſent non plus que Dieu dont ils ſont l'Image ſe nuire à euxmêmes, ni par conſequent à la Religion qui eſt l'appui de leur Trône. Dieu preſerve nos Rois Tres-Chrétiens de pretendre à l'Empire des choſes ſacrées & qu'il ne leur vienne jamais une ſi deteſtable envie de regner ! Ils n'y ont jamais penſé. Invincibles envers toute autre Puiſſance & toûjours humbles devant le Saint Siege, ils ſçavent en quoi conſiſte la veritable hauteur. Ces Princes également Religieux & Magnanimes n'ont pas moins mépriſé que deteſté les extrémitez auſquelles on ne ſe laiſſe emporter que par deſeſpoir & par foibleſſe. L'Egliſe de France eſt zélée pour ſes libertez : elle a raiſon puiſque le grand Concile d'Epheſe nous apprend que ces libertez particulieres des Egliſes ſont un des fruits de la Redemption par laquelle JESUS-CHRIST nous a affranchis : & il eſt certain qu'en matiere de Religion & de conſcience, des libertez mo-

Conc. Bitur. c. de Elect. T. XI. Conc. Conc. Eph. act. VII. T. III. Conc.

derées entretiennent l'ordre de l'Eglise & y affermissent la paix. Mais nos Peres nous ont apris à soûtenir ces liberrez sans manquer au respect, & loin d'en vouloir manquer, nous croïons au contraire que le respect inviolable que nous conserverons pour le Saint Siege nous sauvera des blessûres qu'on voudroit nous faire sous un nom qui nous est si cher & si venerable. Sainte Eglise Romaine Mere des Eglises & Mere de tous les Fideles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses Enfans dans la même Foi & dans la même charité, nous tiendrons toûjours à ton unité par le fond de nos

Psal. 136. entrailles. *Si je t'oublie*, Eglise Romaine, *puisse-je m'oublier moi-même ! que ma langue se seiche & demeure immobile dans ma bouche si tu n'és pas toûjours la premiere dans mon souvenir ; si je ne te mets pas au commencement de tous mes Cantiques de réjoüissance. Adhæreat lingua mea faucibus meis si non meminero tui ; si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ.*

Mais vous qui nous écoutez, puisque vous nous voïez marcher sur les pas de nos Ancêtres, que reste-t-il, Chrétiens, sinon qu'unis à nôtre As-

Pet. Chrys. Serm. semblée avec une fidele correspondance vous nous aidiez de vos vœux. *Souvent*, dit un ancien Pere, *les lumieres de ceux qui enseignent viennent des prieres de ceux qui écoutent. Hoc accipit Doctor quod meretur auditor.* Tout ce qui se fait de bien dans l'Eglise, & même par les Pasteurs, se fait, dit

Saint Augustin par les secrets gemissemens de ces colombes innocentes qui sont répanduës par toute la terre. Ames simples, ames cachées aux yeux des hommes, & cachées principalement à vos propres yeux, mais qui connoissez Dieu & que Dieu connoît : où êtes-vous dans cét Auditoire afin que je vous adresse ma parole ? Mais sans qu'il soit besoin que je vous connoisse, ce Dieu qui vous connoît, qui habite en vous, sçaura bien porter mes paroles qui sont les siennes dans vôtre cœur. Je vous parle donc sans vous connoître ames dégoûtées du siecle ! Ha comment avez vous pû en éviter la contagion ? comment est-ce que cette face exterieure du monde ne vous a pas ébloüies ? quelle grace vous a preservées de la vanité : de la vanité que nous voïons si universellement regner ? personne ne se connoît : on ne connoît plus personne : les marques des conditions sont confonduës : on se détruit pour se parer : on s'épuise à dorer un édifice dont les fondemens sont écroulez & on appelle se soûtenir que d'achever de se perdre. Ames humbles, ames innocentes que la grace a desabusées de cette erreur & de toutes les illusions du siecle, c'est vous dont je demande les prieres : en reconnoissance du don de Dieu dont le sçeau est en vous, priez sans relâche pour son Eglise : priez ; fondez en larmes devant le Seigneur : priez Justes ; mais priez pecheurs : prions

tous ensemble : car si Dieu exauce les uns pour leur merite, il exauce aussi les autres pour leur pénitence. C'est un commencement de conversion que de prier pour l'Eglise. Priez donc tous ensemble encore une fois que ce qui doit finir finisse bien-tost. Tremblez à l'ombre même de la division : songez au malheur des peuples qui ayant rompu l'unité se rompent en tant de morceaux & ne voïent plus dans leur Religion que la confusion de l'Enfer & l'horreur de la Mort. Ha prenons garde que ce mal ne gagne. Déja nous ne voyons que trop parmi nous de ces esprits libertins qui sans sçavoir ni la Religion ni ses fondemens, ni ses origines, ni sa suite, *blasphement ce qu'ils ignorent & se corrompent dans ce qu'ils sçavent* : *nuées sans eau*, poursuit l'Apôtre Saint Jude, Docteurs sans doctrine, qui pour toute autorité ont leur hardiesse, & pour toute science, leurs décisions precipitées : *arbres deux fois morts & déracinez*; morts premierement parce qu'ils ont perdu la charité ; mais doublement morts parce qu'ils ont encore perdu la Foi, & entierement *deracinez* puisque déchûs de l'une & de l'autre, ils ne tiennent à l'Eglise par aucune fibre : *Astres errans* qui se glorifient dans leurs routes nouvelles & écartées sans songer qu'il leur faudra bien-tôt disparoître. Opposons à ces esprits legers & à ce charme trompeur de la nouveauté, la pierre sur laquelle nous sommes fondez

Judæ Ep. Cath. II. 10.

Ibid.

dez & l'autorité de nos Traditions où tous les ſiecles paſſez ſont renfermez & l'Antiquité qui nous réünit à l'origine des choſes. Marchons dans les ſentiers de nos Peres ; mais marchons dans les anciennes mœurs comme nous voulons marcher dans l'ancienne Foi. Allez Chrétiens dans cette voie d'un pas ferme : Allons à la tête de tout le Troupeau, MESSEIGNEURS, plus humbles & plus ſoûmis que tout le reſte : Zélez défenſeurs des Canons, autant de ceux qui ordonnent la regularité de nos mœurs que de ceux qui ont maintenu l'autorité Sainte de nôtre caractere, & ſoigneux de les faire paroître dans nôtre vie plus encore que dans nos diſcours : afin que quand le Prince des Paſteurs & le Pontife éternel apparoîtra, nous puiſſions lui rendre un compte fidele & de Nous & du Troupeau qu'il nous a commis & recevoir tous enſemble l'éternelle benediction du Pere, du Fils, & du Saint Eſprit. *Amen.*

Extrait du Privilege du Roy.

LE Roy par ſes Lettres Patentes a permis à Federic Leonard ſon Imprimeur ordinaire & du Clergé de ſon Royaume, d'imprimer, vendre & debiter tous les *Edits, Declarations, Arreſts, Remonſtrances, & generalement toutes les choſes qui luy ſeront baillées par les Aſſemblées generales, ou par les Agens Generaux du Clergé de France*, & ce pour le temps & eſpace de vingt ans. Avec défenſes à tous autres de les imprimer, faire imprimer,

contrefaire, ny d'en avoir d'autres que de l'Impression dudit Leonard, à peine de six mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires, dépens, dommages & interests, comme il est porté plus au long par lesdites Lettres; Données à Saint Germain en Laye le quatriéme Decembre, l'an de grace mil six cens soixante-quatorze. Et de nostre Regne le trente-deuxiéme: Par le Roy en son Conseil Signé, DESVIEUX. Et scellées.